



CDMG (2005) 2

# **Evolution actuelle des migrations internationales en Europe**

**John Salt**  
Consultant

Janvier 2005

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2. MIGRATIONS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE.....</b>	<b>6</b>
<b>3. STATISTIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS.....</b>	<b>8</b>
3.1 PROBLEMES DE STATISTIQUES .....	8
3.2 HARMONISATION DE LA COLLECTE DE DONNEES.....	9
3.3 DONNEES POUR LES ETATS DE LA CEI .....	9
3.4 DONNEES RELATIVES AUX MIGRATIONS CLANDESTINES .....	10
3.5 CHAMP COUVERT PAR LES DONNEES .....	11
3.6 COLLECTE DE DONNEES POUR CE RAPPORT.....	12
<b>4. POPULATIONS ÉTRANGÈRES .....</b>	<b>13</b>
4.1 POPULATIONS ETRANGERES .....	13
4.2 AMPLEUR ET TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS ETRANGERES .....	14
4.3 PART DES POPULATIONS ETRANGERES DANS LA POPULATION TOTALE.....	15
4.4 NATIONALITES DES POPULATIONS ETRANGERES EN EUROPE.....	16
4.5 POPULATION EUROPEENNE DE NAISSANCE ETRANGERE .....	18
<b>5. FLUX DE POPULATIONS ÉTRANGÈRES .....</b>	<b>19</b>
5.1 FLUX DE MIGRANTS VERS L'EUROPE ET A L'INTERIEUR DE SES FRONTIERES .....	19
5.2 ÉVOLUTION RECENTE DES FLUX MIGRATOIRES .....	20
5.3 MIGRATIONS DE L'EX-UNION SOVIETIQUE .....	22
5.3.1 <i>La situation en 2000.....</i>	<i>22</i>
5.3.2 <i>Évolution dans la région.....</i>	<i>23</i>
5.4 CHAMPS MIGRATOIRES DE L'EUROPE.....	23
<b>6. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE .....</b>	<b>25</b>
6.1 MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE.....	25
6.1.1 <i>Europe occidentale.....</i>	<i>25</i>
6.1.2 <i>Europe centrale et orientale.....</i>	<i>25</i>
6.2 FLUX DE MAIN-D'ŒUVRE .....	25
6.3 MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE DANS UNE EUROPE ELARGIE .....	26
<b>7. ASILE .....</b>	<b>29</b>
7.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'ASILE .....	29
7.2 TENDANCES QUANT AUX PAYS DE DESTINATION EN EUROPE OCCIDENTALE 1995-2003 .....	29
7.3 DEMANDES D'ASILE EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE 1995-2003 .....	30
7.4 ÉVOLUTION DES DECISIONS RELATIVES AUX DEMANDES D'ASILE 1995-2003 .....	31
7.5 DEMANDES D'ASILE PRESENTEES PAR DES MINEURS NON ACCOMPAGNES.....	32
<b>8. MIGRATION DE COMPETENCES .....</b>	<b>34</b>
8.1 INTRODUCTION : LE MARCHÉ MIGRATOIRE INTERNATIONAL POUR LES COMPETENCES.....	34
8.2 LES PRINCIPALES FORCES DU MARCHÉ .....	34
8.2.1 <i>Accumulation de compétences.....</i>	<i>34</i>
8.2.2 <i>Pénurie de compétences spécifiques.....</i>	<i>35</i>
8.3 NOMBRES D'EXPATRIES ET NIVEAUX D'ÉDUCATION.....	36
8.4 ÉTUDIANTS ETRANGERS.....	36
8.4.1 <i>Tendances des migrations estudiantines.....</i>	<i>37</i>
<b>9. IMMIGRATION CLANDESTINE.....</b>	<b>39</b>

9.1	TAILLE DE LA POPULATION CLANDESTINE .....	39
9.2	TENDANCES DES FLUX D'IMMIGRANTS CLANDESTINS .....	40
9.3	CARACTERISTIQUES DES MIGRANTS CLANDESTINS .....	41
9.4	AMPLEUR DU TRAFIC DE MAIN-D'OEUVRE ET DE LA CONTREBANDE HUMAINE. ....	42
9.5	SOMMES VERSEES AUX CONTREBANDIERS ET TRAFIQUANTS .....	43
9.6	LE TRAFIC DE FEMMES .....	43
<b>10.</b>	<b>RECENTES INITIATIVES DE COOPERATION INTERNATIONALE.....</b>	<b>45</b>
10.1	STRATEGIE DE GESTION DES MIGRATIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE .....	45
10.2	POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'IMMIGRATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE	45
10.3	COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE CONCERNANT L'IMMIGRATION, L'INTEGRATION ET L'EMPLOI .....	46
10.4	COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE CONCERNANT UNE POLITIQUE COMMUNE D'ASILE .....	46
10.5	COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE « VERS DES REGIMES D'ASILE PLUS ACCESSIBLES, EQUITABLES ET ORGANISES » .....	47
10.6	COMMUNICATIONS DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE COMMUNE EN MATIERE D'IMMIGRATION CLANDESTINE, DE TRAFIC ILLICITE ET DE TRAITE DES ETRES HUMAINS, DE FRONTIERES EXTERIEURES ET DE RETOUR DES PERSONNES EN SEJOUR IRREGULIER .....	47
10.7	COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE CONCERNANT UNE POLITIQUE COMMUNE DE RETOUR DES RESIDENTS CLANDESTINS .....	48
10.8	AUTRES PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE.....	48
10.9	GESTION DES MIGRATIONS : RESUME .....	48
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>50</b>

## 1. INTRODUCTION

Le présent document constitue le quatorzième rapport annuel présenté au Conseil de l'Europe sur les principaux aspects de l'évolution actuelle des migrations internationales en Europe. Elaborés à intervalles réguliers et sans interruption au cours de la dernière décennie, ces rapports rendent compte de l'évolution des migrations internationales sur le continent depuis les grands bouleversements politiques des années 1989-1991.

Lors de leur réunion à Luxembourg en 1991, les ministres du Conseil de l'Europe chargés des migrations se sont trouvés face à une situation nouvelle et sans précédent. Voilà que soudain une migration massive venue de l'Est semblait devoir déferler sur les eldorados d'Europe occidentale. Des flux croissants originaires du Sud créaient une nouvelle «frontière migratoire» le long des côtes septentrionales de la Méditerranée. Traditionnels pays d'émigration, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal devaient à présent se rendre à l'évidence et réaliser qu'ils étaient devenus des pays d'immigration. Un nouveau régime d'asile s'est instauré lorsque les problèmes générés par le morcellement de la Yougoslavie ont conduit les Etats à rechercher un système de protection temporaire. En Europe centrale et orientale, les migrations à dominante ethnique étaient courantes, faisant souvent suite à celles qui avaient débuté après la deuxième guerre mondiale et qui avaient cessé avec l'apparition du Rideau de fer. D'autres mouvements ethniques venaient des co-ressortissants «retournant» dans leur pays ; d'autres encore concernaient les populations déplacées sous le régime communiste. De nouveaux flux de nature économique se sont produits entre l'Est et l'Ouest et également à l'intérieur de l'Europe centrale et orientale. Certains furent permanents, d'autres, nombreux, de courte durée, et une nouvelle terminologie a vu le jour pour les définir : touristes-travailleurs, migrations pendulaires, petit commerce et migration de transit.

Les années 1995-2000 ont été marquées par l'intégration accrue de l'Europe centrale et orientale à l'ensemble du système migratoire européen. D'un point de vue politique, la gestion des migrations a pris une importance croissante. Vers le milieu des années 1990, on pouvait affirmer que l'Europe s'était bien adaptée à un régime migratoire nouveau, bien que l'on ne sache pas très bien comment gérer les retombées de la crise yougoslave. Certains éléments du tableau restaient flous, en particulier en Europe orientale et dans l'ex-URSS, où les systèmes de données restaient insuffisants. Par ailleurs, l'ampleur croissante des migrations clandestines, du trafic de main-d'œuvre et de la contrebande humaine commençait à poser problème. Alors que les systèmes migratoires d'Europe orientale et occidentale, autrefois indépendants, fusionnaient, certains pays de l'Est devenaient aussi des pays d'immigration.

Aujourd'hui, les questions urgentes ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans. Les migrations répertoriées sont relativement stables, exception faite de l'intégration d'un grand nombre d'anciens immigrés clandestins amnistiés par la suite. Les pays d'Europe occidentale sont de plus en plus préoccupés par les problèmes que pose le vieillissement de leurs populations et par le rôle que les migrations internationales pourraient être appelées à jouer. Ils réalisent en outre que la démographie des populations immigrées sera un élément important de l'évolution future des populations en Europe (Haug, Compton et Courbage, 2002). La réponse à la pénurie

de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines réside dans une plus grande ouverture sur l'étranger ; il existe déjà des signes d'une concurrence mondiale pour attirer les personnes hautement qualifiées. Les migrations non enregistrées et clandestines continuent à poser problème, mais il n'existe pas de preuves tangibles démontrant que le phénomène s'amplifie. En fait, certaines données suggèrent même qu'il pourrait être en recul ; mais elles pourraient aussi bien refléter le fait que les flux irréguliers empruntent de nouvelles voies d'immigration, moins contrôlées.

Ce qui semble se dessiner, c'est l'émergence d'un espace économique européen plus intégré, caractérisé par la coexistence d'anciennes et de nouvelles formes de mobilité. Les mouvements de population informels et de courte durée sont désormais très fréquents, bien qu'il subsiste des parallèles remarquables avec la vague d'arrivées de travailleurs immigrés dans les décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale.

A moyen terme, le plus gros problème sera celui des conséquences du dernier élargissement de l'Union européenne, qui a vu arriver dix nouveaux pays et 75 millions de personnes. L'expérience du passé et de nombreuses études sur cet élargissement ne laissent pas présager d'autres mouvements de grande ampleur en provenance de ces nouveaux pays vers les anciens Etats membres, bien qu'une nouvelle répartition des populations semble inévitable à mesure que les économies de l'Union seront plus intégrées. Mais il ne fait guère de doute que l'attrait de l'ensemble de l'espace européen ira croissant.

## 2. MIGRATIONS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE

La population mondiale semble vouloir poursuivre sa croissance rapide, puisqu'on devrait passer à quelque 8,919 milliards d'habitants d'ici 2050 (Tableau 1). La part de l'Europe sera de plus en plus modeste, puisqu'elle aura diminué de moitié entre 2000 et 2050 ; celle de l'Amérique du Nord régressera également. La proportion de la population mondiale qui émigre au cours d'une année est très faible et il semble que la plupart de ces migrations aient lieu à l'intérieur des frontières nationales. Il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre total de personnes qui émigrent en direction d'un autre pays au cours d'une période donnée, mais d'après les estimations de l'ONU, le nombre de personnes vivant à l'extérieur de leur propre pays serait de l'ordre de 170 millions, bien que ce chiffre ne repose sur aucune base certaine. Ce qui est frappant dans ces chiffres, c'est de constater qu'un nombre aussi faible de personnes choisisse de s'établir dans un autre pays, contrairement à ce que l'on aurait pu penser.

Les précédents rapports du Conseil de l'Europe montrent que le rôle des migrations en tant qu'arbitre de l'évolution démographique a été variable au cours des dernières années. Le Tableau 2 (voir également la Figure 1) présente la moyenne des différentes composantes de l'évolution démographique au cours de la période 2002-2003 et révèle que la migration a été le principal facteur dans 26 des 45 pays (soit 58 %) pour lesquels des données sont disponibles. Ce facteur représente la différence entre le pourcentage d'accroissement de la population et le pourcentage de l'évolution naturelle de cette population.

Nous pouvons classer les pays selon l'importance relative de l'immigration et de la croissance démographique naturelle dans leur taux d'accroissement général pour la période donnée :

1. *Diminution de la population due à la fois à une baisse de l'évolution naturelle et à une émigration nette* : Estonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Pologne, Roumanie, Ukraine.
2. *Diminution de la population due à une baisse de l'évolution naturelle non compensée par l'immigration* : Bélarus, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Serbie-Monténégro.
3. *Diminution de la population due à une émigration plus importante que l'accroissement naturel* : Arménie, Ex-république yougoslave de Macédoine.
4. *Accroissement démographique dû à la fois à l'évolution naturelle et à l'immigration* : Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, San Marin, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.
5. *Accroissement démographique dû à une évolution naturelle supérieur au solde migratoire négatif* : Albanie, Azerbaïdjan, Islande.
6. *Accroissement démographique dû à une immigration plus forte que la baisse de l'évolution naturelle* : République tchèque, Allemagne, Italie, Russie, Slovaquie, Slovénie.

Cette classification appelle plusieurs remarques. Tous les pays ayant enregistré une diminution de leur population sont situés en Europe centrale et orientale et dans l'ex-URSS. A deux exceptions près (Géorgie et Pologne), cette diminution est imputable

essentiellement à l'évolution naturelle, même dans les pays affichant un solde migratoire net négatif. Le groupe de pays le plus important a vu sa population augmenter à la fois sous l'effet de l'évolution naturelle et de l'immigration. Ce groupe est constitué de pays dispersés au plan géographique, de superficie variée et appartenant tous à l'Europe septentrionale et méditerranéenne. Dans 16 des 21 pays de ce groupe, les migrations ont été le principal facteur d'accroissement. Seuls trois pays ont enregistré une augmentation due à la croissance naturelle, alors que leur solde migratoire était négatif ; à l'exception de l'Islande, il s'agit de pays des Balkans et du Caucase. Six pays ont vu leur population augmenter exclusivement du fait des migrations ; deux sont situés en Europe occidentale et quatre, dont la Russie, en Europe orientale.

Les données sur les facteurs de changement illustrent clairement la diversité démographique de l'Europe. L'un des faits marquants est la division géographique de cette évolution, les pays situés à l'Est du continent voyant généralement leur population diminuer, alors qu'elle continue d'augmenter à l'Ouest. Toutefois, ces augmentations sont de plus en plus imputables aux soldes migratoires nets. Le rôle des migrations dans l'évolution démographique européenne est examiné depuis quelques années avec de plus en plus d'attention en raison des préoccupations croissantes que suscite les mutations structurelles que pourrait connaître l'offre et la demande de main-d'œuvre. Parmi les problèmes soulevés, on peut citer le vieillissement démographique, l'insuffisance de la population active, le rapport de dépendance, le paiement des pensions et de possibles pénuries de main-d'œuvre qualifiée et moins qualifiée (voir, par exemple, Punch et Pearce, 2000). La Division de la population des Nations Unies a laissé entendre que l'Europe pourrait avoir besoin d'une population complémentaire de un à treize millions de migrants par an entre 2000 et 2050 (UN, 2000) pour faire face à ces problèmes potentiels. D'autres jugent des mouvements migratoires d'une telle ampleur inutile ou infaisable (Feld, 2000 ; Coleman et Rowthorne, 2000).

### **3. STATISTIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS**

#### **3.1 Problèmes de statistiques**

Si la disponibilité de données statistiques s'est incommensurablement améliorée ces dernières années, la situation reste loin d'être idéale. En Europe occidentale, les données existantes posent encore à l'utilisateur un grand nombre de problèmes qui découlent dans une large mesure de l'incompatibilité des sources, de problèmes conceptuels et de problèmes de définition. En Europe centrale et orientale et dans la CEI, la disponibilité des données s'est améliorée mais les méthodes de collecte restent inadaptées et il n'y a toujours pas de systèmes statistiques suffisamment développés. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans certains pays de la région, la situation générale en ce qui concerne la disponibilité des données est extrêmement contrastée.

La complexité des migrations est un problème de plus en plus considérable. Les concepts de migration sur lesquels est fondée la collecte des données statistiques reflètent rarement la réalité des flux actuels, caractérisés par des formes et des dynamiques nouvelles. Les flux et les changements de statut à court terme, ainsi, bien évidemment, que les migrations clandestines, sont particulièrement difficiles à saisir.

Il existe deux types principaux de données relatives aux migrations internationales : celles qui recensent les ressortissants étrangers (qui résident dans le pays ou qui résident et travaillent dans ce pays) par nationalité ou pays de naissance et celles qui analysent les flux migratoires en provenance ou en direction d'un pays donné. Les populations étrangères sont enregistrées par l'attribution de permis de séjour, par les registres de population, les recensements ou des enquêtes telles que les enquêtes sur la main-d'œuvre. Ces chiffres reflètent la situation au moment où ils ont été relevés. Les populations de travailleurs étrangers sont évaluées sur la base du nombre de permis de travail délivrés et des enquêtes sur la main-d'œuvre. Les permis de travail et de résidence ainsi que les registres de population dépendent en grande partie de la bonne volonté des personnes à se faire enregistrer. Dans certains pays, cet enregistrement conditionne l'accès aux soins et à la protection sociale, ce qui peut accroître la portée et l'efficacité des systèmes d'enregistrement. Les recensements dépendent, eux aussi, de la bonne volonté des personnes à compléter et retourner un questionnaire ; en général ils ne sont effectués que tous les cinq ou dix ans. Les enquêtes sur la main-d'œuvre et les autres études de même nature ne prennent souvent en compte qu'un échantillon relativement restreint de la population ; il en résulte donc d'importantes erreurs d'échantillonnage, ce qui interdit la ventilation des données en fonction de caractéristiques migratoires.

Les données sur les flux migratoires sont peut-être plus difficiles à évaluer avec exactitude : elles entreprennent en effet de mesurer des mouvements transfrontaliers de courte durée, alors même que la quantification de ces flux sur l'ensemble d'une année suppose qu'ils soient mesurés en continu sur toute l'année concernée. Mis à part l'« International Passenger Survey » au Royaume-Uni, qui porte sur un échantillon de personnes transitant par les ports, les données sur les flux migratoires dans les Etats membres de l'Union européenne sont obtenues en comptabilisant le nombre de personnes demandant leur inscription ou leur radiation d'un registre d'immigration ou en prenant en compte la délivrance et l'expiration du permis de séjour. Là aussi la bonne volonté du migrant est en jeu et ceux qui ne souhaitent pas

se faire connaître parviennent parfois à éviter d'être comptabilisés dans les statistiques. C'est un fait notoire que les statistiques relatives à l'émigration ne sont pas fiables, car elles dépendent le plus souvent de la bonne volonté des individus à se « faire rayer » des registres de population avant de quitter le pays, ce qu'ils ne font pas, d'autant plus que les motivations et les avantages potentiels ne sont pas les mêmes que lors de l'inscription et que, très souvent, il n'existe aucun dispositif juridique ou administratif pour rendre cette démarche obligatoire.

### **3.2 Harmonisation de la collecte de données**

Depuis 1995, EUROSTAT et la CEE-ONU collectent les statistiques de toute l'Europe à l'aide de questionnaires similaires et, depuis 1999, cette collaboration s'est étendue au Conseil de l'Europe et à certains pays de la CEI. Ainsi, l'harmonisation des statistiques entreprise depuis quelques temps en Europe occidentale s'étend lentement à la région de la CEE. On a donc désormais une seule collecte annuelle multinationale de données, qui reste toutefois incomplète.

Malgré ces améliorations, des disparités considérables subsistent en ce qui concerne les données disponibles. Des difficultés particulières se posent dans les pays d'Europe centrale et orientale, essentiellement pour des raisons d'ordre administratif et juridique. Cet état de fait révèle en partie l'inadéquation des anciennes méthodes de collecte de données au nouvel environnement politique. Mais le problème réside également dans les difficultés conceptuelles et administratives qui surgissent à l'heure de décider et de mettre en œuvre de nouvelles normes statistiques. Ce n'est que lentement et de façon hésitante que les métadonnées et la documentation nécessaires sont collectées et mises en parallèle avec les statistiques qu'elles décrivent.

Le manque général d'harmonisation dans la définition et la collecte des données dans l'ensemble de l'Europe montre qu'il y a des situations pour lesquelles les pays sont incapables de fournir des statistiques ou qu'ils ne le souhaitent pas. Cet état de fait se reflète dans les lacunes ou les omissions visibles dans les tableaux qui figurent dans le présent rapport.

### **3.3 Données pour les Etats de la CEI**

Les statistiques disponibles pour les pays de la CEI varient beaucoup, tant par la qualité que par la quantité. L'OIM vient de publier une étude à ce sujet (2002). Les progrès réalisés pour mettre en place de nouvelles méthodes d'enregistrement des populations et de leurs mouvements diffèrent énormément d'un pays à l'autre. Dans certains, essentiellement ceux qui ont été confrontés récemment à une guerre civile, à des conflits sociaux ou des affrontements ethniques, les méthodes d'enregistrement des populations ont le plus souvent échoué. D'autres pays se sont efforcés de mettre en place des institutions garantissant un enregistrement efficace de leur population. La collecte de données sur les flux migratoires reste donc soumise à des pratiques très différentes dans les pays de la CEI.

Il peut également exister des disparités dans la collecte de données d'un même Etat. Les statistiques sont en effet collectées par des organismes différents, souvent obligés de concevoir de nouvelles méthodes pour rassembler les données sur les flux migratoires

(par exemple, le recours à l'échantillonnage plutôt qu'au recensement), avec peu de moyens techniques et de faibles ressources. Des contrôles insuffisants aux frontières créent des problèmes spécifiques et ne permettent guère d'évaluer le nombre d'entrées et de sorties, en particulier dans les pays qui ont été confrontés à des conflits armés et dans lesquels la topographie ne favorise pas ce genre de contrôles. Dans certains pays transcaucasiens, l'enregistrement des migrations n'existe pratiquement plus. Le fait qu'il n'existe aucune coordination entre la politique d'enregistrement et les pratiques des instances régionales en la matière crée un autre problème que l'on rencontre essentiellement dans la Fédération de Russie. Dans certaines régions, les divergences sont grandes entre le nombre officiel des migrants enregistrés et leur nombre réel. En Fédération de Russie, le nombre effectif de réfugiés et de personnes contraintes de migrer serait une fois et demie à trois fois supérieur au chiffre officiel (*ibid.*). Dans l'ensemble, cependant, les données relatives à l'immigration sont plus complètes que celles concernant l'émigration car les prestations de l'Etat sont généralement conditionnées par l'enregistrement du lieu de résidence. Les procédures d'enregistrement des entrées et celui des ressortissants étrangers, des demandeurs d'asile et des travailleurs immigrés manquent également d'organisation.

### **3.4 Données relatives aux migrations clandestines**

Les résidents et travailleurs clandestins constituent le principal facteur susceptible de fausser les statistiques. Certaines données officielles les prennent en compte, d'autres non. Les chiffres publiés ou diffusés sur le nombre d'immigrés clandestins reposent généralement sur des estimations de la police, extrapolées à partir du nombre d'expulsions ou de régularisations. Ces estimations sont probablement très en deçà de la réalité. Par exemple, le nombre de femmes qui travaillent clandestinement comme personnel de maison ou dans les services est sous-estimé, ces personnes étant « cachées » dans des logements privés et leurs employeurs ne déclarant pas leur présence. Il n'est pas toujours possible de savoir comment sont réalisées les estimations de la population clandestine et ces chiffres sont donc à prendre avec circonspection (Pinkerton, McLaughlan et Salt, 2004 ; Jandl, 2004). Même les chiffres des programmes de régularisation (amnisties) sous-estiment la population clandestine, car ils ne dénombrent que les immigrés en situation irrégulière qui se présentent pour régularisation.

Les données sur les flux d'immigrés clandestins collectées par les gouvernements et les organisations internationales incluent le refoulement, le franchissement clandestin des frontières, les arrestations, les déportations/expulsions et les données relatives au trafic de main d'œuvre. Ces données sont enregistrées tout au long de l'année à la frontière et à l'intérieur du pays. Les données relatives au refoulement reflètent le nombre de migrants renvoyés à la frontière parce qu'ils ne possèdent pas de papiers (authentiques), parce qu'ils ne remplissent pas les conditions requises pour entrer dans le pays ou parce que l'immigration est interdite. Les données concernant le franchissement clandestin des frontières indiquent le nombre de personnes surprises en train de franchir ou de tenter de franchir la frontière clandestinement, soit pour entrer dans un pays, soit pour en sortir. Les données sur les arrestations font état du nombre de migrants appréhendés à la frontière parce qu'ils cherchent à entrer ou à résider clandestinement dans un pays. Les données sur les reconduites à la frontière et les expulsions indiquent le nombre de migrants appréhendés qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires justifiées et ont été expulsés du pays. Enfin, les données

relatives au trafic de main d'œuvre et à la contrebande humaine peuvent ressortir à toutes les catégories ci-dessus, mais se rapportent plus particulièrement aux migrants qui ont bénéficié d'une aide pour passer la frontière clandestinement. Elles peuvent fournir d'autres détails spécifiques au trafic de main d'œuvre et à la contrebande humaine, tel le nombre de personnes dissimulées dans des véhicules, ainsi que des renseignements sur les personnes qui les ont aidées.

Le Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI) est chargé de collecter auprès de tous les pays européens des séries statistiques standardisées couvrant les différents types de données énumérés ci-dessus. Son objectif est de produire une série harmonisée de Tableaux standardisés et comparables couvrant les 15 anciens pays de l'Union européenne et 15 autres pays non membres de l'Union. Ces statistiques se présentent sous forme de rapports trimestriels et sont confidentielles (elles ne sont donc pas disponibles). Les instances nationales, la police des frontières et les ministères tels le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la justice (généralement responsables de la police des frontières) collectent des données lors de leurs opérations de contrôle aux frontières. Ces données opérationnelles couvrent les différents types de migrations clandestines mais ne sont pas nécessairement identiques d'un pays à l'autre, car la manière dont elles sont collectées et présentées est laissée à l'appréciation des différents Etats.

Les programmes de régularisation constituent une autre source de données sur les immigrés clandestins. Il s'agit de l'amnistie des ressortissants étrangers résidant ou travaillant clandestinement dans un pays afin de leur permettre de régulariser leur situation. Ces programmes de régularisation ne couvrent cependant pas tous les aspects de l'immigration clandestine. Ils peuvent cibler certaines industries ou certains secteurs de la main-d'œuvre et imposent souvent certaines conditions (obligation d'avoir un emploi ou d'être entré dans le pays avant une certaine date). Aussi, ces programmes sont rares et n'existent que dans certains pays.

### **3.5 Champ couvert par les données**

Certaines constantes se dégagent de prime abord. Premièrement, on constate que les données sont plus nombreuses pour l'Europe occidentale que pour l'Europe centrale et orientale. Les Tableaux sont en effet plus complets et la plupart des pays y sont représentés (les pays pour lesquels il n'existe pas de données ne figurent pas sur ces Tableaux). Deuxièmement, les principaux indicateurs (populations, flux et asile) sont assez bien documentés (du moins pour ce qui est des totaux annuels – sur un plan plus détaillé, à savoir la répartition par citoyenneté et autres variables, les données sont plus inégales). S'agissant des données relatives aux flux migratoires, l'immigration est généralement mieux représentée que l'émigration, qui reste plus problématique. Ceci reflète en partie le problème de la « déclaration de sortie » mentionné plus haut et les données relatives à l'émigration sont généralement moins fiables que celles de l'immigration. Plusieurs pays (notamment la France, la Grèce et l'Espagne) ne fournissent pas de statistiques sur l'émigration. Troisièmement, pour les indicateurs comme les populations et les flux de travailleurs immigrés, les données sont très inégales, même pour les totaux annuels. D'autres données sont incluses dans ce rapport de manière empirique, dont des tableaux regroupant d'autres données disponibles et présentant un certain intérêt. Ces tableaux sont souvent plus complets

mais plus spécialisés et concernent des indicateurs moins importants et plus spécifiques.

### **3.6 Collecte de données pour ce rapport**

Ces données ont été puisées auprès des sources principales mentionnées ci-dessus : Conseil de l'Europe, OCDE, HCR et Eurostat. Elles ont été rassemblées à partir de rapports et de statistiques publiées par ces organisations (dont un nombre croissant est aujourd'hui accessible sur Internet) et complétées ensuite lors de contacts directs avec des experts et des responsables de différents pays. Elles présentent donc le tableau le plus complet des migrations internationales en Europe qu'il est actuellement possible de produire à partir des données disponibles, bien qu'il puisse y subsister des lacunes et des erreurs.

## 4. POPULATIONS ÉTRANGÈRES

### 4.1 Populations étrangères

Le nombre total d'étrangers vivant dans les pays d'Europe enregistré en 2003/2002, ou au cours de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles (qui est indiquée dans le Tableau 3), s'élevait à quelque 24,56 millions de personnes. Ils représentent donc environ 4,5 % de la population totale du continent. La majeure partie d'entre eux résidait en Europe occidentale. Le Tableau 3 (Figures 2a-f) présente les données de 30 Etats européens, à partir desquelles le total a été estimé.

Les rapports antérieurs ont montré que la population étrangère a augmenté dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Le Tableau 3 indique qu'il y avait, vers 2003 (les données utilisées sont celles de la dernière année disponible), environ 23,49 millions de résidents étrangers en Europe occidentale, soit plus de 5,5 % de la population totale de cette région. En 1995 ce chiffre était de 19,05 millions. Ainsi, depuis cette date, la population étrangère totale en Europe occidentale s'est accrue de 23,3 %. Cependant, les estimations du nombre total et de l'évolution de la population étrangère se heurtent à un obstacle majeur, puisque les dernières données en date concernant la France remontent à 1999 (année du dernier recensement). L'évolution indiquée ci-dessus a été calculée en utilisant les mêmes chiffres pour la France en 1995 et en 2003. Si l'on exclut la France, le pourcentage d'augmentation pour l'Europe occidentale est de 27,6 %.

En revanche, si la plupart des pays d'Europe centrale et orientale ont également enregistré, dans une certaine mesure, une immigration définitive, dont une bonne part de migrations de retour, les mouvements ont été modestes et les populations étrangères restent relativement réduites. Le Tableau 3 indique qu'en 2003, ou au cours de la dernière année disponible, environ 932.000 résidents étrangers étaient inscrits dans les pays de cette région (Russie non comprise), soit environ 0,4 % d'une population totale de plus de 242 millions d'habitants. Toutefois, les statistiques relatives aux populations d'étrangers ne font que lentement leur apparition dans les pays d'Europe orientale et les données du Tableau 3 sont très incomplètes ; elles proviennent de multiples sources et reposent sur des concepts et définitions variables. Il est presque certain que celles qui reposent sur des sources officielles sous-estiment le chiffre total d'étrangers vivant réellement dans ces pays. Elles ne comptabilisent pas, par exemple, les personnes en transit et les immigrants temporaires.

En Europe occidentale, les populations étrangères sont réparties de façon inégale, avec environ 31 % du total en Allemagne, près de 14 % en France, 12 % au Royaume-Uni et une proportion qui est passée à 9 % en Italie. Leur nombre est important dans plusieurs autres pays : environ un million et demi en Suisse et en Espagne et plus de 750.000 en Autriche et en Belgique. En Europe centrale et orientale, le nombre d'immigrés en situation régulière est beaucoup plus faible. L'Estonie vient en tête avec quelque 270.000 étrangers, suivie par la République tchèque avec près de 250.000, et la Hongrie avec environ 130.000.

## 4.2 Ampleur et tendances de l'évolution des populations étrangères

Les rapports précédents se sont intéressés à une période plus longue et ont étudié cette évolution depuis le début des années 1980. Dans les pays d'Europe occidentale pour lesquels des données relatives aux années 1981, 1988 et 1989 sont disponibles (les principales omissions étant la France et le Royaume-Uni), le taux d'accroissement annuel de la population étrangère a été d'environ 122.700 personnes (1,4 %) pour la période 1981-88. Cette augmentation est passée à 789.000 personnes (8,3 %) par an pour la période 1988-93, puis elle est tombée à 210.650 (1,5 %) par an de 1993 à 1999.

Après 1995, la population étrangère en Europe a augmenté de 5,51 millions, passant de 19,05 millions à 24,56 millions, ce qui représente une hausse d'environ 3,6 % par an, soit un taux compris entre celui du début des années 90 et celui enregistré à la fin de la décennie. Depuis l'an 2000, la progression annuelle a été d'environ 3,7 % par an. Cette augmentation a concerné essentiellement l'Europe occidentale et plus particulièrement les quatre pays méditerranéens (Grèce, Italie, Portugal et Espagne). Leur part dans le total enregistré en Europe occidentale a pratiquement doublé, passant de 9,5 à 15,8 % du total, soit une augmentation en valeur absolue de 2,7 millions de personnes. Il faut toutefois se garder de tirer des conclusions hâtives. Cette augmentation est en grande partie le résultat des programmes de régularisation qui ont permis aux immigrés clandestins d'être régulièrement enregistrés. Elle ne reflète donc pas une augmentation aussi importante du nombre de nouveaux immigrés qu'on pourrait le penser.

Quelle est l'évolution de ces populations étrangères ? En Europe occidentale, les rythmes d'évolution ont varié d'un pays à l'autre entre 1995 et 2000. Dans certains pays, les plus fortes augmentations annuelles du nombre de résidents étrangers ont été enregistrées au début de cette période : en 1995-96 pour le Danemark et l'Allemagne, en 1996-97 pour la Finlande et la Turquie, en 1998-99 et 2002-03 pour l'Autriche, en 1996-97 et 2001-03 pour l'Italie et en 1998-99 et 2000-01 pour le Portugal.

Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, la tendance actuelle est à une stabilité relative, les statistiques les plus récentes indiquant une quasi-stagnation ou de modestes augmentations. Seules l'Allemagne et l'Irlande ont enregistré une diminution, cependant limitée. Par contre, l'Italie et l'Espagne ont affiché une augmentation sensible du nombre d'étrangers, suivies par l'Autriche et le Royaume-Uni. Dans certains pays, l'évolution à la hausse qui se poursuivait depuis de nombreuses années semble s'être arrêtée, notamment en Irlande et au Luxembourg. Parallèlement, la lente diminution des populations immigrées en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède s'est stabilisée. Ces évolutions s'expliquent par différentes raisons, certaines générales, d'autres propres à chaque pays. La régularisation a été le facteur principal de l'augmentation continue observée en Italie et en Espagne. Dans le cas du Royaume-Uni, l'augmentation est due à des flux croissants de main-d'oeuvre et de demandeurs d'asile, tandis qu'en Autriche, le regroupement familial a été le facteur le plus important avec les migrations de main-d'oeuvre. En Irlande, la croissance économique rapide a attiré la main-d'oeuvre étrangère après 2000, mais le phénomène s'est ralenti depuis. Les variations du nombre d'étrangers dans chaque pays ne reflètent pas seulement le solde des flux migratoires et les changements de statut, qui se traduisent par leur prise en compte dans les statistiques. Les naturalisations, dont l'impact est plus ou moins important selon les politiques des pays de destination, jouent aussi un rôle important.

La situation est plus diversifiée et plus difficile à cerner en Europe centrale et orientale en raison de l'inadéquation fréquente des sources de données. Sur l'ensemble de la période, la Roumanie a enregistré une baisse puis, tout récemment, une légère hausse, bien que les chiffres relevés restent globalement modestes. La République tchèque a connu une baisse importante en 1999-2000 et en 2000-2001, après plusieurs années d'augmentation, mais une reprise s'est amorcée en 2001. En Hongrie, les chiffres ont fluctué avec une baisse au début de la période et une autre en 1999, avant de remonter en 2003.

Il est difficile de tirer des conclusions générales de ces chiffres, mais plusieurs remarques peuvent être faites. Tout d'abord, il est probablement justifié d'affirmer que le nombre d'étrangers dans les différents pays continue d'augmenter : dans la plupart des pays, la tendance des dernières années est à la hausse, mêmes si les gains sont, pour l'essentiel, limités. Mis à part les pays dans lesquels une amnistie a été accordée, il n'y a pas d'augmentations importantes et durables des populations étrangères. Deuxièmement, les pics d'augmentation enregistrés ne se produisent pas en même temps dans tous les pays. Troisièmement, on observe des différences liées à la géographie : l'ampleur, la direction et la chronologie des flux migratoires varient selon les pays.

### **4.3 Part des populations étrangères dans la population totale**

La proportion d'étrangers dans la population totale varie considérablement d'un pays à l'autre (Tableau 4 et Figures (3a-f). En 2003 (dernière année pour laquelle on dispose de chiffres), les pays dans lesquels on a enregistré les plus forts pourcentages d'étrangers par rapport à la population nationale sont le Luxembourg (38,9 % de la population totale) et la Suisse (20 %). Cette proportion se situe autour de 9 % dans deux autres pays, l'Autriche et l'Allemagne, la Belgique étant légèrement en dessous, suivie de l'Irlande et de la Suède. Dans un autre groupe de pays (Danemark, France, Pays-Bas, Norvège et Royaume-Uni), elle est comprise entre 4 et 5 %. Dans tous les autres pays d'Europe occidentale figurant dans le Tableau 4, les ressortissants étrangers représentent moins de 4 % de la population. Dans tous les pays d'Europe centrale et orientale, à l'exception notable de l'Estonie, ce chiffre est d'environ 2 % ou moins.

A partir de 1995, la population étrangère a augmenté par rapport à la population totale dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Pour treize pays, ce pourcentage a été plus élevé, seules la Belgique et la Suède ayant connu une baisse. Dans deux pays, l'Allemagne et les Pays-Bas, aucune tendance n'est décelable. Il est plus difficile de résumer la situation en Europe centrale et orientale. Dans cinq pays (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovénie), la part de la population étrangère n'a guère varié, tandis qu'elle a fluctué en République tchèque, où elle est en hausse depuis 2000. Seule la Lettonie semble avoir enregistré une augmentation continue de la part des étrangers dans sa population, les chiffres restant néanmoins modestes.

L'explication de ces tendances est complexe et reflète plusieurs influences. Le nombre de naturalisations a une incidence sur le rapport entre la population autochtone et les étrangers et affecte les deux composantes du calcul. Comme nous l'avons évoqué dans la section précédente, les régularisations ont leur importance car elles viennent ajouter à la population déjà enregistrée les personnes qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant. Enfin, les statistiques reflètent ce que les différents

pays choisissent de mesurer, de définir et de collecter, et ceci pose problème, en particulier pour le calcul des données concernant l'Europe centrale et orientale.

#### **4.4 Nationalités des populations étrangères en Europe**

Il existe, d'une part, des différences générales entre les populations étrangères de l'Europe occidentale et celles d'Europe centrale et orientale, et, d'autre part, des différences entre les divers pays. C'est pourquoi notre analyse s'intéresse d'abord à la situation en Europe occidentale, avant d'aborder séparément celle de l'Europe centrale et orientale. Elle se fonde sur les données les plus récentes publiées par Eurostat.

La répartition par nationalités de la population étrangère dans les pays d'Europe occidentale reflète les vagues successives de migration enregistrées depuis la dernière guerre mondiale, dues dans un premier temps à une pénurie de main-d'œuvre et, plus récemment (surtout depuis le milieu des années 1970), au phénomène de regroupement et de formation des familles. Les principales communautés d'étrangers au sein de chaque pays sont le reflet des politiques de recrutement de main-d'œuvre et, en particulier, de liens historiques et de relations bilatérales avec les anciennes colonies. Même si leurs pays sont eux-mêmes devenus récemment des terres d'immigration, les groupes d'étrangers les plus nombreux proviennent de régions d'Europe méridionale, où l'on a traditionnellement recruté beaucoup de main-d'œuvre (Italie, Portugal, Espagne et Grèce, ainsi que la Turquie et la Yougoslavie, auxquels il faut ajouter, plus récemment, l'Afrique du Nord).

Des statistiques comparatives sur la répartition par nationalités sont disponibles pour l'année 2000, mais pas pour tous les pays (les dates sont indiquées dans le Tableau 5). Cependant, le rythme d'évolution de cette répartition est suffisamment lent pour que ces chiffres nous donnent tout de même une idée relativement exacte de la situation actuelle. Il est à noter en particulier la part importante des ressortissants d'Etats de l'EEE dans les différents pays membres, un phénomène qui s'explique par le droit de libre circulation dont jouissent ces personnes, non soumises aux mêmes réglementations en matière d'immigration et de résidence que les personnes non membres de l'EEE.

L'ensemble des pays de l'EEE comptait 20,29 millions d'étrangers, dont 13,04 millions (64 %) d'Européens. Les Africains étaient au nombre de 3,15 millions (15,6 %) et les Asiatiques de 2 millions (11,1 %). Au début de 2000, 18,69 millions de résidents étrangers vivaient dans les Etats membres de l'Union européenne (tableau 5), dont près de 5,7 millions (30,5 %) étaient des ressortissants d'autres Etats membres de l'UE. Il semble que l'importance relative de ces derniers soit assez stable, le nombre correspondant pour les deux années précédentes étant de 5,6 et 5,7 millions (31,9 et 31,7 %). Si l'on ajoute les pays de l'EEE et la Suisse (c'est-à-dire l'UE et l'AELE), on arrive à un peu plus de 5,67 millions, soit 30,5 % du total des étrangers dans l'UE.

Les données contenues dans le Tableau 5 illustrent la diversité d'origine considérable des migrants étrangers en Europe occidentale. Au Luxembourg, en Irlande et en Belgique en particulier, plus de la moitié de la population étrangère vient d'autres pays de l'UE ; pour l'Espagne, le Royaume Uni, la France et la Suède, la proportion se situe entre un tiers et la moitié. En Suisse (pays qui ne fait pas partie de l'EEE), 60 % des étrangers sont des citoyens de l'UE. Dans la plupart des pays, cependant, l'essentiel de la population étrangère vient de pays qui ne font pas partie de l'EEE.

Les statistiques du Tableau 5 reflètent un ensemble complexe de situations géographiques et d'histoires migratoires. Dans le cas du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Espagne, la proximité d'un autre pays de l'UE, ainsi qu'une longue tradition d'échanges de populations, jouent de toute évidence un rôle important (bien que cela ne soit pas le cas pour le Portugal en tant que destination). La situation en Belgique et au Luxembourg reflète leur position géographique, enserrée pas de plus grands pays, membres de l'UE et aux frontières ouvertes.

L'importance d'autres régions en tant que sources de migrants étrangers varie selon le pays de destination. L'Afrique est une région-source particulièrement importante pour la France et le Portugal, une situation qui est le reflet de l'histoire coloniale de ces deux pays, ainsi que pour l'Italie et la Belgique dans une moindre mesure. L'Amérique est importante pour le Portugal et l'Espagne (principalement l'Amérique du Sud), ainsi que pour la Grèce et l'Italie. L'Asie est une source importante pour le Royaume-Uni, la Grèce et l'Italie, pour des raisons différentes dans chaque cas et à des degrés divers selon les régions de ce grand continent composite. Le Royaume-Uni accueille des immigrants asiatiques qui viennent en majorité du sous-continent indien, le plus souvent pour s'installer. Les immigrants qui arrivent en Italie sont principalement originaires d'Asie du Sud-Est (en particulier des Philippines), tandis que les nouveaux arrivants en Grèce viennent des pays voisins du Proche-Orient.

La prédominance de l'Allemagne parmi les pays où les non-ressortissants de l'Union européenne choisissent de s'installer est évidente : en effet, l'Allemagne a reçu plus du quart des étrangers de l'EEE, plus de la moitié de ceux originaires d'Europe centrale et orientale et les trois quarts de ceux venant du reste de l'Europe (qui comprend la Turquie). Le nombre d'Asiatiques en Allemagne est d'autant plus important que s'y ajoutent les Vietnamiens recrutés par l'ex-RDA. Par contre, on trouve relativement peu de ressortissants africains en Allemagne. Malgré les liens qui unissent l'Espagne et le Portugal au continent américain, c'est le Royaume-Uni qui reçoit la plus forte proportion d'étrangers en provenance de ce continent (principalement des Etats-Unis) et, fait peu surprenant, environ les trois quarts de ceux originaires d'Australasie et d'Océanie.

Une comparaison des données du Tableau 5 avec les chiffres d'années antérieures révèle un schéma de répartition qui évolue lentement, ce qui n'a rien d'étonnant, en fonction des flux migratoires nets. Cet élément permet de souligner que les pays d'Europe occidentale ont peut-être des points de vue très différents sur les migrations, qui s'expliquent par les différences entre leurs populations étrangères.

En Europe centrale et orientale, les statistiques disponibles sur les populations étrangères varient d'un pays à l'autre. Les étrangers y sont pour la plupart des ressortissants d'autres pays d'Europe centrale et orientale, mais la situation est loin d'être figée et l'analyse des statistiques est compliquée par les modifications induites par les changements de nationalité.

La Hongrie comptait en 2004 130.109 ressortissants étrangers, venus pour la plupart d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-URSS. Le groupe le plus important venait de Roumanie (42,8 % du total) suivi par les ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Les Ukrainiens représentaient 10,1 % et les immigrés venus des autres pays de l'ex-URSS 9,5 %. Les ressortissants de l'UE constituaient 9,3 % du total. Les données

tchèques pour l'année 2003 reflètent la même prédominance de l'Est dans la population étrangère. Les pays d'Europe centrale et orientale, plus la Russie et l'Ukraine, représentaient 70 % du total, soit 168.600 personnes. La Slovaquie et l'Ukraine étaient les principaux pays d'origine, avec respectivement 27 % et 26 % des immigrés. Sur les quelque 40.000 résidents étrangers permanents en Bulgarie pour l'année 2000, le tiers était originaire de l'ex-URSS, 8 % de l'Union européenne, et 12 % du reste de l'Europe. Pour 2002, les données relevées en Roumanie recensent 66.535 résidents étrangers temporaires. Les groupes les plus importants étaient originaires de Moldova (12 %,2), de Chine (11,4 %), de Turquie (8 %), d'Italie (6,9 %) et de Grèce (5,5 %).

#### **4.5 Population européenne de naissance étrangère**

La population des pays européens de naissance étrangère est supérieure à celle des ressortissants étrangers, l'écart entre les deux variant d'un pays à l'autre. Outre les personnes ayant la nationalité d'un autre pays, la population de naissance étrangère inclut les ressortissants nationaux nés à l'étranger ainsi que les anciens ressortissants étrangers qui ont été naturalisés.

Le Tableau 6 est tiré des recensements nationaux effectués en 2000-01, dont les données ont été pour la première fois réunies par l'OCDE (Dumont et Lemaitre, 2004). Les pays européens figurant dans ce tableau comptaient 82,6 millions de personnes nées hors du pays dans lequel elles vivent. Le nombre le plus important était relevé en Allemagne, ce qui s'explique à la fois par l'immigration étrangère à la fin de la deuxième guerre mondiale et par l'arrivée d'Allemands de souche, en particulier à la fin des années 40 et au début des années 50, puis, plus tard, au début des années 90. Viennent ensuite la France, avec près de six millions de personnes concernées, et le Royaume-Uni, avec cinq millions. Huit autres pays comptaient plus d'un million de personnes de naissance étrangère.

Dans l'ensemble de l'Europe, 7,8 % de la population est née hors du pays dans lequel elle réside, alors que la part des résidents étrangers est d'environ 4,5 %. Proportionnellement, ce sont les petits pays qui comptent le plus de personnes de naissance étrangère, notamment le Luxembourg et la Suisse. On dénombre en tout dix pays dans lesquels les personnes de naissance étrangère représentent plus de 10 % de la population nationale.

La composition de cette catégorie de population reflète l'histoire migratoire et coloniale des pays concernés. Ainsi, sur les 5,9 millions de personnes de naissance étrangère en France, environ 1,6 million sont nées dans les territoires coloniaux et avaient la nationalité française à leur naissance. Sur le plan géographique, 2,8 millions des personnes de naissance étrangère en France sont originaires d'Afrique, 80 % venant du Maghreb. Le cas du Portugal est similaire, puisque 350.000 des 650.000 personnes de naissance étrangère résidant dans ce pays sont originaires d'Afrique.

## 5. FLUX DE POPULATIONS ÉTRANGÈRES

Les problèmes statistiques évoqués ci-dessus valent *a fortiori* pour les flux migratoires. Les statistiques sur l'émigration sont particulièrement problématiques ; de nombreux pays n'en recueillent pas, et ceux qui le font ont une tendance à la sous-estimation (Salt, Singleton et Hogarth, 1994 ; Salt *et al.*, 2000). Même dans les pays dont le système de collecte de données est bien développé, on observe régulièrement des différences notables entre les estimations relatives à un flux donné, selon qu'elles sont données par le pays d'origine ou par celui de destination. Il reste étonnamment difficile d'étudier les flux migratoires impliquant les pays d'Europe centrale et orientale. Les systèmes de collecte conçus à l'époque communiste visaient à enregistrer exclusivement certains types de mouvements, principalement ceux qui étaient considérés comme «permanents» ; ils se sont révélés largement inadaptés à l'évaluation de la plupart des flux intervenus dans la région depuis 1989. En fait, nombre des catégories de déplacements qu'ils répertorient échappent à la plupart des systèmes de collecte de statistiques réputés «normaux».

Il est clair que la disparition du rideau de fer a entraîné une intensification, d'une part, des flux migratoires au sein de la région, d'autre part, de l'émigration à partir de celle-ci. Au début des années 1990, le nombre moyen annuel des émigrations nettes enregistrées de l'Europe centrale et orientale vers les pays d'Europe occidentale était estimé à environ 850.000 (Garson, Redor et Lemaître, 1997), soit deux fois plus qu'au cours des trois décennies précédentes (Frejka, 1996 ; Okolski, 1998). Sous le communisme, l'essentiel des migrations était de nature ethnique et concernait principalement les Juifs et les Allemands.

### 5.1 Flux de migrants vers l'Europe et à l'intérieur de ses frontières

Les données relatives aux flux migratoires en Europe sont aujourd'hui bien plus complètes qu'elles ne l'ont jamais été, même s'il reste encore des zones d'ombre. Comme il a été souligné dans la section 3, des incompatibilités subsistent entre les pays pour ce qui est des mesures et des définitions, ce problème étant particulièrement crucial dans les ex-pays communistes. On peut estimer que la plupart des flux clandestins échappent aux statistiques car, si, dans certains cas particuliers, l'immigration se fait légalement, par la suite l'immigré se place dans une situation irrégulière.

Faute de statistiques annuelles pour tous les pays, il est impossible de donner une image précise pour l'ensemble de l'Europe des flux de population étrangère entrant chaque année. Certains pays disposent de données utilisables, d'autres n'ont qu'un état partiel. Le Tableau 7 et les Figures 4a-h révèlent de grandes différences entre les pays en ce qui concerne les données disponibles et l'ampleur des flux entrants. Le total des entrées recensées la dernière année dans les pays figurant dans le Tableau 7 donne la meilleure estimation possible des flux annuels actuellement enregistrés. Sur cette base, le flux annuel entrant en Europe occidentale est d'environ 2,46 millions de personnes et de 285.000 personnes pour les PECO, soit un total général d'environ 2,75 millions de personnes.

C'est l'Allemagne qui a enregistré, une fois de plus, le plus grand nombre d'arrivants en 2003, avec 601.800 personnes. L'Espagne venait en deuxième position, suivie par le Royaume-Uni. Parmi les autres pays, seules l'Italie (2002) et la France (2001) et la

Suisse ont enregistré plus de 100.000 arrivées. En 2003, le nombre d'entrées enregistré en Suisse est tombé sous la barre des 100.000 pour la première fois depuis 2000. L'immigration a été bien moindre en Europe centrale et orientale, la Russie étant la principale destination. En République tchèque, elle a connu récemment une augmentation rapide, pour arriver à 60.000 personnes en 2003. Il ne fait toutefois guère de doute que l'immigration dans les PECO est fortement sous-estimée.

On possède moins de données sur l'émigration que sur l'immigration. En Europe occidentale, aux environs de 2003, l'Allemagne a perdu quelque 500.000 habitants qui ont émigré à l'étranger, suivie par le Royaume-Uni avec 170.600 départs. Aucun autre pays n'a connu une telle émigration (Tableau 8 et Figures 5a-g). Les données relatives à l'Europe centrale et orientale recensent essentiellement l'émigration permanente. La Russie est la principale source d'émigration, avec 105.500 départs en 2002, suivie par l'Ukraine, avec 88.800 départs (en 2001). Ailleurs, leur nombre a été relativement faible.

Le différence entre ces entrées et sorties se traduit par un gain net de quelque 953.400 personnes en Europe occidentale en 2003 (ou l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles) et de 102.900 personnes dans les PECO (Tableau 9 et Figures 6a-g), soit un solde général de 1,05 million de personnes (Tableau 9 et Figures Ga-g). L'Italie a enregistré le gain le plus important avec 380.400 personnes (2002), ce qui s'explique en grande partie par sa politique de régularisation. Le Royaume-Uni venait en deuxième place, avec un solde positif de presque 250.000 personnes. Parmi les autres pays étudiés, seule l'Allemagne a connu un gain net important. Le fait que tous les pays d'Europe occidentale ont enregistré un gain net d'immigrés au cours de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles est peut-être plus significatif.

La situation est différente dans les PECO. A l'exception de la République tchèque et, plus particulièrement, de la Russie, les gains nets étaient modestes ; trois pays ont même enregistré un solde migratoire négatif en 2003.

## **5.2 Evolution récente des flux migratoires**

Les rapports précédents ont montré que dans les pays pour lesquels on dispose de données, la période 1980-99 a été marquée par un gain net total de 8,48 millions d'immigrés.

Dans la première moitié des années 1980, la migration de populations étrangères vers l'Europe occidentale s'est ralentie, mais la plupart des pays ont enregistré un gain net à partir de 1985. Depuis 1994, ces gains nets ont eu tendance à diminuer. Au cours de la période 1995-2003, la plupart des pays ont noté des fluctuations du rythme annuel des mouvements migratoires et, pour la plupart d'entre eux, l'augmentation a été plus élevée au début de la période, en particulier en 1998-99. Les pays disposant de données pour 2003 ont tous enregistré une diminution des flux entrants par rapport à l'année précédente. Dans plusieurs cas, notamment le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas, cette diminution toute récente s'inscrit dans une tendance à plus long terme. Dans d'autres cas (Irlande, Espagne, Suisse et Royaume-Uni), le retournement de tendance observé en 2003 a suivi une période d'augmentation régulière. Dans de rares cas, comme en Finlande ou au Luxembourg, la tendance a été relativement stable depuis le milieu des années 1990, la dernière année s'étant caractérisée par des fluctuations mineures.

En Europe centrale et orientale, la situation est plus contrastée. Il y a eu, en 2003, une augmentation en République tchèque, en Slovaquie, en Pologne et en Slovénie, alors que la Lituanie et la Roumanie enregistraient une baisse et qu'aucune tendance n'était décelable en Croatie et en Lettonie.

En Europe occidentale, depuis le milieu des années 1990, l'émigration s'est accrue au Danemark, au Luxembourg, en Norvège et au Royaume-Uni, alors qu'elle diminuait en Irlande, en Suède et en Suisse. Dans les autres pays étudiés, aucune tendance claire ne se dégageait, bien qu'ils aient tous enregistré quelques fluctuations annuelles. Les statistiques disponibles pour l'année 2003 diffèrent peu de celles de l'année précédente. Les diminutions sont plus probables que les augmentations, bien que les valeurs absolues soient faibles. Parler de stagnation est sans doute le meilleur moyen de décrire la tendance actuelle.

Il n'est pas facile d'interpréter les données relatives à l'émigration pour l'Europe centrale et orientale par suite du faible nombre d'émigrés définitifs. De manière générale, les flux sortant ont connu des fluctuations dans la deuxième moitié des années 1990 ; ainsi, en Pologne, l'émigration a augmenté entre 1995 et 1998, mais elle a diminué par la suite. Le plus souvent, cependant, cette évolution s'est traduite par des flux annuels relativement faibles. Globalement, il en a été de même en 2002 et 2003. En Lituanie et en République tchèque, l'émigration a légèrement augmenté, alors que la tendance était inverse en Pologne et en Slovénie.

L'évolution des flux migratoires a été très différente entre l'Est et l'Ouest. En Europe occidentale, ces flux ont eu tendance à augmenter dans huit pays (Autriche, Islande, Irlande, Italie, Norvège, Suède, Royaume-Uni), le Danemark seul laissant percevoir une tendance contraire. Cinq autres pays (Belgique, Finlande, Allemagne, Luxembourg et Suisse) ont connu d'importantes fluctuations d'une année sur l'autre. Quatre pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Lettonie et Roumanie) ont enregistré un certain gain net dû à une émigration nette moins importante, tandis qu'en République tchèque, en Slovaquie et en Russie les gains nets ont diminué.

De nouvelles migrations apparaissent. Dans certains cas, elles reflètent l'émergence de nouvelles régions d'origine. L'Allemagne a compté 63.000 immigrants chinois en 2001, soit deux fois plus qu'en 1993 et dix fois plus qu'en 1988 (Giese, 2003). En Italie, 68.000 permis de résidence ont été délivrés à des citoyens chinois en 2001, soit cinq fois plus qu'en 1993 (Ceccagno, 2003). Les Albanais se déplacent aussi de plus en plus : dans le milieu des années 1990, leurs transferts de fonds représentaient la principale source de revenus extérieure du pays, après l'aide internationale. En 2000, ils étaient 133.000 à bénéficier d'un permis de séjour en Italie (Mai et Schwander-Sievers, 2003).

Certains éléments montrent en outre l'apparition de nouveaux types de flux. Peraldi (2004) décrit la modification radicale des voies migratoires suivies par les Algériens au cours des dix dernières années. Les traditionnelles migrations de main-d'oeuvre vers la France ont laissé place à d'autres formes de déplacements : de nombreux Algériens sillonnent tout le bassin méditerranéen en marchands ambulants. Officiant souvent sur les marchés touristiques, ils se déplacent en fonction de réseaux familiaux qui leur permettent de saisir les occasions commerciales dans les villes où ils se trouvent. On a également constaté que les Roumains empruntent aussi pour leurs déplacements des réseaux transnationaux informels, qu'ils utilisent pour exploiter les « niches de travail »

ouvertes aux travailleurs clandestins (Potot, 2004). Certains éléments amènent aussi à conclure que les migrations ethniques se sont transformées en migrations circulaires. Michalon (2004) démontre que la migration des Allemands de souche de Transylvanie vers l'Allemagne du début des années 1990 a adopté un mouvement circulaire, avec des périodes de travail en Allemagne, entrecoupées de séjours en Roumanie.

Les tendances évolutives décrites ci-dessus sont complexes et laissent percevoir des variations considérables d'un pays à l'autre et à différentes périodes. Les explications seront donc complexes, elles aussi, liées à la situation économique générale, au stade de développement économique des PECO, aux conséquences des guerres dans les Balkans, aux initiatives prises par les différents pays en matière de politique migratoire, aux programmes de régularisation, au nombre de demandeurs d'asile et aux efforts des trafiquants, ainsi qu'à d'autres facteurs encore. Il convient cependant de noter que les tendances qui se sont révélées sous-estiment l'ampleur de l'immigration, car elles excluent généralement les demandeurs d'asile et certaines catégories d'immigrés temporaires dont il est notoire que beaucoup séjournent clandestinement dans le pays.

### **5.3 Migrations de l'ex-Union soviétique**

#### **5.3.1 La situation en 2000**

Dans l'ex-Union soviétique, les migrations sont actuellement caractérisées par une circulation interne, avec quelques débordements internationaux. Les causes de ce mouvement sont multiples et comprennent la chute du niveau de vie, l'instabilité sociopolitique et une série de conflits armés. Il en résulte une typologie de mouvement complexe, dont certains éléments peuvent être considérés comme « normaux » (les migrations de main-d'œuvre, par exemple) et d'autres comme résultant d'une série de situations d'urgence.

Le Tableau 10 présente les flux migratoires enregistrés pour les pays de la CEI en 2000. Les données proviennent d'une étude réalisée par l'Organisation internationale des migrations (OIM, 2002). Elles sont de qualité et de quantité inégales et, dans certains cas, il ne faut y voir que de simples indications, ce qui a été souligné dans la section 3. Ces flux migratoires sont subdivisés entre flux internes à la CEI et flux entre la CEI et d'autres pays. Les données du Tableau 9 indiquent que la plupart des pays de la CEI n'ont guère de contacts avec les pays extérieurs à la région, ce qui laisse percevoir un potentiel d'accroissement considérable à mesure que la région se développera. Celui-ci sera vraisemblablement inégal étant donné les orientations sociales, économiques et politiques prises par les différents pays et le démantèlement du précédent système économique centralisé (ibid.).

Sous le régime communiste, ces mouvements auraient été considérés comme des migrations internes et il n'est guère surprenant qu'ils se fassent principalement à l'intérieur de la région, souvent pour plus de 90 %. A l'exception notable du Tadjikistan, l'immigration se fait essentiellement d'un Etat à l'autre de la région, l'émigration s'orientant plutôt vers l'extérieur, en particulier dans le cas des Républiques occidentales de Russie, du Bélarus et de l'Ukraine.

De manière prévisible, les flux les importants concernent, de loin, la Russie, qui a enregistré un excédent migratoire net de 213.600 personnes en 2000. Elle affichait un solde migratoire positif avec tous les autres pays de la CEI, à l'exception du Bélarus. Parmi ces migrants figuraient essentiellement des rapatriés russes. Le Bélarus a été le seul de tous les autres Etats à noter un gain net. La perte nette la plus importante a été relevée au Kazakhstan dont la plupart des émigrants vont en Russie, alors qu'un grand nombre d'Allemands et de Juifs de souche continuent à quitter ce pays. Ses pertes nettes ont néanmoins diminué ces deux dernières années avec la reprise de son économie au moment où la Russie connaît une récession.

### **5.3.2 Evolution dans la région**

L'évolution récente a été dominée par un mélange de crises politico-militaires et de fluctuations économiques (OIM, 2002). Dans l'ensemble, on note une baisse des flux migratoires enregistrés : baisse de 40 % à l'intérieur de la région en 2000 et de 30 % environ pour les migrations vers l'extérieur et venant de l'extérieur. La Russie reste le partenaire principal de tous les autres pays de la région. Les rapatriés russes, ukrainiens, et bélarusses restent les principaux acteurs des flux migratoires enregistrés, bien que le nombre de Slaves de souche ait diminué à mesure que leurs effectifs diminuaient dans les autres régions.

L'émigration permanente est faible à l'extérieur de la région et en baisse constante, elle concerne essentiellement les Juifs et les Allemands, bien que les Russes et les Ukrainiens soient maintenant plus nombreux parmi les émigrants de longue durée. L'émigration de main-d'œuvre temporaire est importante et en hausse, en grande partie clandestine (ibid.). Dans certains pays, les envois de fonds sont devenus un élément essentiel pour la survie de certaines familles et proviennent principalement de personnes ayant émigré en Russie, mais de plus en plus dans d'autres pays. Il est reconnu que les statistiques officielles sous-estiment les chiffres réels. En Russie, depuis quelques années, en réponse à la dégradation de la situation financière et au renforcement de la réglementation sur l'embauche de travailleurs étrangers, les flux de travailleurs sont de plus en plus largement clandestins (Ivakhniouk, 2003).

Ces deux dernières années, le nombre de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur de la région est resté relativement stable, alors que le nombre de ces personnes venant de l'extérieur a baissé (ibid.).

### **5.4 Champs migratoires de l'Europe**

Quel effet l'évolution des flux migratoires et leurs causes décrites ci-dessus ont-elles eu sur le régime migratoire de l'Europe dans son ensemble ? Le Tableau 11 s'efforce de mesurer le degré de confinement en Europe des champs migratoires de chacun des pays, en se fondant sur les parts respectives d'immigration et d'émigration vers les régions répertoriées et à partir de celles-ci, à l'aide des données les plus récentes concernant les pays pour lesquels des statistiques appropriées existent. Des différences considérables apparaissent, d'un pays à l'autre, pour l'immigration comme pour l'émigration.

S'agissant de l'immigration, les pays peuvent être ventilés en plusieurs groupes. Dans les pays d'Europe centrale et orientale pour lesquels des données existent (notamment l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie, l'Estonie et la Croatie), la

grande majorité des immigrés viennent d'autres régions d'Europe, principalement d'autres PECO et, dans une moindre mesure, de pays membres de l'UE et de l'AELE. La Slovénie constitue une exception, avec 88,9 % d'immigrés en provenance de pays extérieurs à l'Europe. Les pays scandinaves présentent également un degré relativement élevé « d'euroconfinement », leurs immigrés venant principalement des pays de l'UE, de l'AELE et de « l'autre Europe » (surtout la Turquie et l'ex-Yougoslavie), et pour une faible part d'Europe centrale et orientale. Le champ migratoire allemand est très européen ; comme l'Autriche, la Finlande et le Liechtenstein, l'Allemagne se caractérise par une forte proportion d'immigrés d'Europe centrale et orientale. Par contre, presque trois quarts des immigrés au Royaume-uni viennent de pays extérieurs à l'Europe. Les pays méditerranéens accueillent également des non-Européens en plus grand nombre, tout comme les Pays-Bas.

Les données d'émigration accentuent encore cette impression de confinement dans la région (les données pour l'Espagne sont atypiques, en ce qu'elles concernent exclusivement les Espagnols qui partent s'installer à l'étranger). La plupart des personnes qui quittent les pays d'Europe centrale et orientale s'installent ailleurs dans la région ou dans l'UE et l'AELE. A l'Ouest, seuls l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein se caractérisent par des mouvements substantiels vers l'Est. Les données relatives à la Pologne, à la Roumanie et à la République tchèque font apparaître une nette prédilection pour les pays de l'UE et de l'AELE.

Il est difficile de généraliser à partir des chiffres du Tableau 11, en raison de problèmes d'interprétation des données pour certains pays, et de l'absence de statistiques pour de nombreux autres. Nous pouvons cependant tirer trois grandes conclusions. Premièrement, on observe un certain degré de confinement dans la région, surtout dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale, en ce sens que la plupart des échanges se font avec d'autres parties de l'Europe. Deuxièmement, des différences marquées apparaissent entre les champs migratoires des divers pays. Elles sont le reflet de tout un éventail de processus historiques (liens postcoloniaux) et de facteurs géographiques (principalement la proximité). Enfin, les schémas décrits confirment la diversité des expériences de la migration qu'ont les différents pays d'Europe.

## **6. MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE**

### **6.1 Main-d'œuvre étrangère**

#### **6.1.1 Europe occidentale**

Il est plus difficile d'obtenir des données précises et comparables pour la main-d'œuvre étrangère en Europe que pour la population étrangère dans son ensemble. Il faut savoir en particulier quelles sont les personnes qui ont été incluses dans les chiffres et connaître également les sources que l'on peut utiliser. En outre, les travailleurs non enregistrés sont presque certainement plus nombreux, proportionnellement, sur le marché du travail que les résidents non enregistrés dans la population totale.

Il ressort du Tableau 12 (et des Figures 7a-f) qu'il y avait en Europe occidentale, aux alentours de 2001/2003 (sur la base des dernières données disponibles pour chaque pays) environ 10,07 millions de travailleurs étrangers enregistrés, soit une augmentation de 38 % par rapport aux chiffres de 1995 (environ 7,29 millions). Pourtant cette augmentation de la main-d'œuvre n'est pas si importante qu'il y paraît à première vue. Dans certains pays, notamment l'Irlande, la Suisse et le Royaume-Uni, la main-d'œuvre étrangère a augmenté de façon importante en raison de l'arrivée de nouveaux travailleurs étrangers. L'augmentation présentée dans le Tableau 11 résulte en grande partie de l'amnistie accordée par certains pays aux travailleurs clandestins, en particulier en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce. En effet, si l'on ne tient pas compte de ces groupes, la main-d'œuvre enregistrée au cours des dernières années semblerait relativement stable. Ailleurs, le nombre de travailleurs étrangers enregistrés a diminué (Allemagne) ou est resté relativement stable (France, notamment). L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont accueilli 6,32 millions de travailleurs étrangers, soit 62,8 % du total de l'Europe occidentale. Parmi les pays dans lesquels des données sont disponibles pour 2003, l'Autriche, la Grèce, le Luxembourg, l'Espagne et le Royaume-Uni ont enregistré une augmentation par rapport à l'année précédente ; la situation est restée à peu près inchangée en Allemagne, tandis que la Suisse a vu diminuer le nombre de travailleurs étrangers.

#### **6.1.2 Europe centrale et orientale**

On ne dispose que de données limitées sur les populations de travailleurs étrangers en Europe centrale et orientale. L'enregistrement de la main-d'œuvre étrangère est beaucoup plus inégal et la fréquence relative du travail clandestin ou illégal est probablement plus élevée qu'en Europe occidentale. Pour les pays figurant dans le Tableau 12, moins la Russie, le total était d'environ 372.000 travailleurs étrangers. La République tchèque et la Hongrie ont vu augmenter leur nombre de travailleurs étrangers durant la période concernée. Les données concernant l'Estonie englobent les Russes et les autres personnes titulaires de passeports de l'ex-Union soviétique.

### **6.2 Flux de main-d'œuvre**

L'estimation des entrées de main-d'œuvre étrangère dans chaque pays considéré individuellement et dans l'ensemble se heurte à des difficultés majeures. On constate dans l'ensemble de l'Europe une multiplicité de sources (généralement) administratives, qui ne couvrent souvent que partiellement le phénomène. Ainsi, les permis de travail sont une source fréquemment utilisée, mais elle ne concerne pas les ressortissants de l'EEE travaillant dans d'autres Etats membres de cet espace, pour lesquels d'autres

sources doivent donc être utilisés. Dans les pays nordiques, seuls les ressortissants de pays non nordiques sont comptabilisés dans les statistiques. L'enregistrement des travailleurs saisonniers, frontaliers ou de courte durée pose aussi de graves problèmes : certains pays les incluent dans leurs données, alors que d'autres les ignorent. Au Royaume-Uni, par exemple, les chiffres tirés de l'Etude de la population active en 2002 (*Labour Force Survey*), utilisés ici, font état de 99.000 travailleurs étrangers, mais si l'on inclut toutes les catégories (comme les immigrants de courte durée au titre de toute une série de régimes spéciaux, ainsi que les ressortissants de l'EEE), on arrive pratiquement à 250.000 personnes. L'immigration clandestine constitue une source supplémentaire d'incertitude. Les chiffres présentés ici sont donc, au mieux, indicatifs.

Ces dernières années, l'afflux de main-d'œuvre étrangère enregistrée a été modeste dans la plupart des pays, l'Allemagne étant le premier pays de destination (Tableau 13 et Figures 8a-d). Dans la plupart des pays d'Europe occidentale pour lesquels on dispose de données, le nombre annuel de migrants est inférieur à 20.000. Ce chiffre est plus élevé à la fin qu'au début de la période pour un plus grand nombre de pays, mais seuls l'Allemagne et le Royaume-Uni ont connu une forte augmentation.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la situation a été variable. Les flux de travailleurs immigrés ont augmenté en Hongrie et baissé en République tchèque, en Pologne et en Slovaquie ; ils stagnent à un faible niveau en Bulgarie et en Roumanie.

Quelque 3.000 travailleurs sous contrat et 40.000 intérimaires des PECO se rendent en Allemagne chaque année dans le cadre d'accords bilatéraux. Le visa n'étant plus exigé des travailleurs de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale lors de leurs déplacements en Europe occidentale pour une durée n'excédant pas trois mois, il est relativement simple de s'y rendre, de dépasser la durée légale du séjour et de trouver un travail au noir. Il semble que ces migrations se font le plus souvent vers les nouveaux pays d'immigration de l'UE, notamment l'Europe septentrionale et l'Irlande. L'Espagne et le Portugal ont engagé des négociations avec certains Etats déterminés des PECO afin de conclure des accords bilatéraux destinés à endiguer l'arrivée de travailleurs de ces régions (Laczko, 2002). Les migrations des PECO, quelle que soit leur forme, y compris les « migrations pendulaires » et le petit commerce se font en grande partie en direction d'autres pays d'Europe centrale et orientale plutôt que vers l'Europe occidentale (Kraler et Iglicka, 2002). Dans certains de ces pays, la gestion des migrations de main-d'œuvre prend une nouvelle tournure, la République tchèque, par exemple, a mis en place un système de points par lequel les migrants sont sélectionnés en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications (ibid.).

### **6.3 Migration de main-d'œuvre dans une Europe élargie**

L'un des événements politiques majeurs de l'année 2004 a été l'élargissement de l'Union européenne à l'Est. En prévision de cette évolution, plusieurs études ont été entreprises ces dernières années pour tenter d'en évaluer les conséquences probables sur les flux migratoires. Bien qu'ils soient généralement assortis de mises en garde quant à leur fiabilité, les chiffres avancés ne sont pas élevés (Dustmann, 2003). De l'avis général, quelque 250.000 à 300.000 personnes des PECO partiront chaque année vers l'Ouest, et la durée de ce mouvement dépendra de la rapidité et du succès de la transformation économique des pays d'origine. Globalement, ces chiffres

indiquent que 3 % peut-être de la population des nouveaux Etats membres de l'UE se déplaceront. D'autres mouvements sont peu probables, quel que soit le développement économique, car le potentiel migratoire des PECO va vraisemblablement décroître pour des raisons démographiques (Fassmann et Münz, 2002).

Depuis l'entrée de huit PECO dans l'UE, en mai 2004, la plupart des pays d'Europe occidentale ont décrété une période de transition avant d'autoriser la libre circulation des ressortissants de ces huit pays sur leur marché du travail, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark constituant des exceptions à ce point de vue. Le gouvernement britannique a décidé de mettre en place un nouveau programme d'enregistrement des travailleurs (*Worker Registration Scheme*) pour les ressortissants de ces huit pays, système qui est entré en vigueur au printemps 2004. De mai à septembre, 87.220 demandes ont été déposées par des particuliers au titre de ce système, dont la grande majorité (92,6 %) a été approuvée. Les Polonais représentaient le groupe le plus important, avec plus de la moitié du total des demandes, suivis par les Litvaniens et les Slovaques.

Dans toute l'Europe, la typologie de l'embauche de main-d'oeuvre étrangère rappelle celle des années 1960. Plusieurs exemples le montrent, dont le programme britannique d'enregistrement des travailleurs (*Worker Registration Scheme*). Presque tous les enregistrements concernent des travailleurs peu qualifiés. Le groupe le plus important (16,3 %) est constitué d'ouvriers de l'industrie manufacturière, suivi par les commis d'hôtellerie et de restauration (7,2 %), les serveurs et serveuses (6,5 %), les personnes travaillant dans l'emballage (5,4 %), les agents d'entretien et le personnel de maison (5,1 %) et les ouvriers agricoles (5,1 %). Le Programme d'enregistrement des travailleurs est donc très largement une porte d'entrée pour les travailleurs peu qualifiés, tout au moins pour ceux qui travaillent pour un employeur, car les personnes travaillant à leur compte n'ont pas à s'enregistrer. Toutes les personnes qui se sont enregistrées n'étaient pas des travailleurs nouvellement arrivés. Seuls 55,3 % sont arrivés dans le pays après le 1<sup>er</sup> mai. La plupart était donc déjà au Royaume-Uni, certains depuis assez longtemps. On ne sait pas combien d'entre eux travaillaient clandestinement auparavant, mais il est probable que c'était le cas de beaucoup d'entre eux, sinon de la majorité. Il semblerait que le programme d'enregistrement a eu pour effet de légaliser la situation de plusieurs milliers de personnes.

Le Royaume-Uni n'est pas le seul pays d'Europe occidentale à importer de la main-d'oeuvre étrangère pour occuper des emplois peu qualifiés. L'accord bilatéral conclut entre l'Allemagne et la Pologne permet d'importer chaque année plus de 250.000 travailleurs saisonniers, essentiellement dans l'agriculture (Dietz et Kaczmarczyk, 2004). En Irlande, les secteurs dans lesquels la délivrance de permis de travail a augmenté le plus rapidement sont l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration (Hughes, 2004). La situation est identique aux Pays-Bas. Le nombre de permis de travail temporaires délivrés ces dernières années a augmenté, en particulier dans l'agriculture, l'horticulture et pour toute une série d'emplois dans les services peu qualifiés tels que chauffeurs et employés de l'hôtellerie et de la restauration (Snel et al, 2004). En Autriche, l'agriculture et la sylviculture ainsi que certaines parties du secteur touristique ont fait appel de manière accrue à la main-d'oeuvre étrangère (Biffl, 2004).

Dans les années qui ont suivi l'effondrement du communisme, des phénomènes migratoires propres aux PECO sont apparus, caractérisés par toute une série de flux informels, parfois qualifiés de « pendulaires ». A la fin des années 1990, les migrations de main-d'œuvre au sein et à destination des PECO étaient très différenciées pour ce qui de la durée, des qualifications et de l'origine des migrants (Wallace, 1999 ; Kraler et Iglicka, 2002). Ils étaient plus fréquemment que les autochtones employés dans le secteur privé et les petites entreprises et occupaient généralement des emplois plus précaires. Parmi les migrants, des différences se dessinaient en fonction de la nationalité. Ainsi, les Roumains et Ukrainiens se retrouvaient par exemple travailleurs occasionnels, saisonniers ou dans le bâtiment et les travaux publics. Contrairement aux immigrés venus d'autres pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS, les Chinois et les Vietnamiens avaient souvent leur propre entreprise, en particulier dans la restauration et l'import-export (*ibid.*).

Actuellement, la situation des PECO présentent plusieurs similitudes avec celle qu'a connue l'Europe occidentale lors de l'arrivée massive de travailleurs immigrés. Dans les huit PECO entrés dans l'UE, on assiste à l'immigration de travailleurs (souvent clandestins) venus de pays situés plus à l'Est et travaillant dans l'agriculture, les BTP et les services peu qualifiés et peu payés. Ils remplacent souvent les ressortissants de ces pays, partis travailler en Europe occidentale. En Turquie, les entreprises du secteur agricole et du BTP embauchent des hommes originaires des pays situés plus au nord et à l'est, tandis que les femmes travaillent, souvent clandestinement, comme employées de maison et dans le secteur des loisirs (Icduygu, 2004).

## **7. ASILE**

### **7.1 Evolution du nombre de demandeurs d'asile**

Une grande partie du débat sur l'ampleur des migrations vers l'Europe et en son sein repose sur une distinction entre les demandeurs d'asile et les flux migratoires normaux (essentiellement pour l'emploi et le regroupement familial). Il y a de bonnes raisons à cela. Non seulement les motivations des deux types de mouvements sont différentes mais les données sont aussi collectées et présentées de manière différente. Cependant, la distinction entre les deux est devenue de plus en plus floue. De nombreux demandeurs d'asile n'ont pas besoin de protection et tentent de migrer pour des raisons économiques et/ou familiales alors que la distinction statistique n'est plus claire.

La plupart des ouvrages traitant de l'asile s'attachent aux politiques, aux lois et aux procédures. Peu d'analyses tentent de découvrir pourquoi et comment les demandeurs d'asile optent pour certaines destinations, bien que des études récentes soulignent l'importance des passeurs dans ce domaine. Dans la plupart des cas, le choix du pays d'asile n'est pas le fruit d'un choix conscient et rationnel de la part du demandeur et ne résulte certainement pas d'une comparaison des avantages et des inconvénients des diverses options. L'étude a dégagé quatre facteurs interdépendants qui déterminent largement le choix d'une destination par les demandeurs d'asile : l'existence de communautés de compatriotes, des liens coloniaux, la connaissance de la langue et, de plus en plus importants, les filières de passeurs et trafiquants. Les effets de migration en chaîne semblent importants, surtout par le biais de réseaux d'amitié et de parenté. Une étude, réalisée en grande partie aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni, et avec quelques références tirées d'ouvrages nord-américains, révèle que la plupart des demandeurs d'asile sont mal informés des pays de destination possibles : en effet, les rumeurs jouent un rôle important (Böcker et Havinga, 1998). Une étude réalisée récemment au Royaume-Uni a montré que les passeurs/trafiquants jouent un rôle primordial dans le choix de la destination (Gilbert et Koser, 2004). Les politiques d'asile et l'accueil de demandeurs varient d'un pays à l'autre et ces informations sont exploitées par les passeurs aussi bien que par les demandeurs individuels.

### **7.2 Tendances quant aux pays de destination en Europe occidentale 1995-2003**

Depuis le milieu des années 1980, le nombre des demandeurs d'asile en Europe occidentale varie, de même que leur pays de destination. En 1985, cette région a accueilli au total 169.710 demandeurs d'asile ; elle a enregistré un pic en 1992, avec 695.580 demandes. En 1995, ce chiffre était retombé à 293.500 pour remonter en 1998-99, surtout à cause de la situation dans les Balkans, avant de chuter à nouveau aux environs de 420.000 au cours des années 2000-02. La tendance est cependant légèrement repartie à la hausse, avec 420.000 demandes en 2001 et 425.400 en 2002 (Tableau 14 et Figures 9a-f). Dans l'ensemble, l'Europe occidentale a connu une augmentation de 42 % du nombre de demandeurs d'asile entre 1995 et 2002. En 2003, la tendance s'est inversée, avec une baisse de 22 % par rapport à l'année précédente (sans l'Italie, pour laquelle aucune donnée n'est disponible pour 2003) et le total le plus bas enregistré depuis 1997. Cette diminution a été particulièrement importante en Allemagne (-29 %), en Irlande (-32 %) et au Royaume-Uni (-41 %). Treize des dix-huit pays figurant dans le Tableau 14 et pour disposant de données pour 2003 comptaient moins de demandeurs d'asile que l'année précédente, alors qu'aucun

changement notable n'était recensé dans trois autres pays et que seuls deux faisaient état de chiffres à la hausse. L'explication est complexe ; ces diminutions reflètent toutefois un changement de situation en Europe et à l'échelle planétaire. Les troubles dans les Balkans se sont largement apaisés, des cessez-le-feu sont intervenus dans certaines régions du monde en proie à des conflits (comme au Sri Lanka) et, dans d'autres pays, la sécurité semblait rétablie (Afghanistan, Irak). Parallèlement, plusieurs pays de destination ont mis en place des procédures de restriction de l'asile de manière à empêcher les arrivées, à limiter les procédures administratives et à réduire les avantages accordés aux demandeurs d'asile.

Les demandes d'asile semble se répartir plus équitablement entre les différents pays d'Europe occidentale (Tableaux 14 et 15). L'une des évolutions les plus marquantes est le changement de situation en Allemagne. Ce pays accueillait 43,5 % des demandeurs d'asile en 1985, près des deux tiers en 1992, mais seulement 15,2 % en 2003. Le nombre de demandes d'asile n'a cessé de chuter entre 1995 et 2003, avec toutefois une augmentation en 2001. La France, par contre, a enregistré une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile après 1998 ; en 2003, sa part dans le total des demandes enregistrées en Europe occidentale atteignait 15,2 %, soit presque autant que l'Allemagne. La situation du Royaume-Uni a changé radicalement, puisqu'il est passé de seulement 3,7 % du total en 1985 à 24,5 % en 2002. Malgré une diminution en 2003, avec 18,4 %, il a détrôné l'Allemagne de sa position traditionnelle de première destination. Les autres pays ayant connu une augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile au cours des dernières années sont l'Autriche, la Belgique et le Danemark. Depuis 1995, les principales augmentations, en proportions (parfois, comme en Grèce, à partir d'un faible seuil), sont observées en Irlande, en Autriche, en Grèce, en Suède et au Danemark.

Il y a eu aussi des variations importantes dans la pression exercée par les demandeurs d'asile, mesurée par le nombre de demandes pour 10.000 personnes (Tableau 15). Pour l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE, elle est passée de 4,6 en 1985 à 18,4 en 1992, ce pic s'expliquant principalement par les conflits dans l'ex-Yougoslavie. Le niveau est ensuite retombé juste en dessous de 11 en 2000-02, puis à 8,5 en 2003. Les pays ayant connu la plus forte pression en 2003 sont des pays à faible population, comme l'Autriche, la Norvège, la Suisse et l'Irlande. En Irlande, les demandes d'asile, très peu nombreuses au départ, augmentent depuis le début des années 1990, ceci étant dû à la prospérité économique du pays et à la loi sur la citoyenneté. A l'autre extrémité, le Portugal, l'Islande et l'Espagne ont peu de demandes d'asile, par suite de leur position géographique, de leur popularité toute relative en tant que destinations pour les demandeurs d'asile et de leur législation en matière de droit d'asile. Dans les pays qui enregistrent le plus grand nombre de demandes, à savoir l'Allemagne et le Royaume-Uni, la pression est relativement modeste. Le Tableau 15 ne permet toutefois pas de dire clairement dans quelle mesure ces chiffres reflètent l'enregistrement des flux de demandeurs d'asile.

### **7.3 Demandes d'asile en Europe centrale et orientale 1995-2003**

Pour la plupart des pays de la région, les années 1990 ont marqué une évolution dans la législation sur l'immigration et le droit d'asile ainsi que dans les données statistiques. Ces pays étaient le plus souvent amenés à envoyer plutôt qu'à recevoir des demandeurs d'asile. Même lorsqu'ils ont commencé à recevoir des demandes d'asile, elles étaient,

dans la plupart des cas, plutôt un moyen de rester dans le pays pour tenter ensuite de gagner l'Europe occidentale que de réelles demandes d'asile. Certains indices récents montrent que les demandeurs d'asile cherchent maintenant à s'établir dans les pays d'Europe centrale et orientale en raison de leur liberté politique et de leur croissance économique. Ces pays sont, à leur tour, devenus des destinations attrayantes.

Les données concernant les demandes d'asile en Europe centrale et orientale restent très incomplètes et, dans la majorité des cas, les chiffres recueillis sont peu élevés (Tableau 14). En 2003, 35.000 demandes ont été enregistrées dans les dix pays observés, ce qui représente une baisse importante par rapport au pic de 47.000 demandes enregistrées en 2001, mais une augmentation substantielle par rapport à l'année 1995, pour laquelle le total n'était que de 3.200 demandes. En 2002-03, la tendance a été variable. Dans certains pays, les chiffres relevés étaient trop faibles pour parler de tendance ; pour les autres, trois ont enregistré une diminution et trois une augmentation. Les Républiques tchèque et slovaque étaient les destinations les plus attractives, puisqu'elles réunissaient environ deux tiers des demandes enregistrées dans toute la région, dépassant désormais les niveaux enregistrés dans plusieurs pays d'Europe occidentale.

#### **7.4 Evolution des décisions relatives aux demandes d'asile 1995-2003**

Il est difficile d'interpréter les statistiques sur les demandes d'asile en raison du délai qui s'écoule entre le dépôt de la demande et la décision qui est prise à son sujet. Une autre complication tient à la procédure de recours qui peut générer plusieurs « décisions » concernant une même demande. La manière dont elles sont comptabilisées dans les statistiques affecte le taux de reconnaissance. Le tableau 16, établi d'après les données du HCR, indique le nombre de décisions en matière d'asile concernant des pays déterminés, ainsi que le nombre et la proportion de demandeurs qui ont obtenu le statut prévu par la Convention de 1951 ou un autre statut humanitaire et de ceux qui ont été déboutés.

Au cours de la période 2000-2003, 1,47 million de décisions ont été prises. Ces chiffres ont augmenté en 2001 et 2002, puis ont diminué de 10 % en 2003, avec 346.000 décisions. En 2003, les pays d'Europe occidentale ont représenté l'essentiel des décisions rendues (87,9 %), contre 7,4 % pour l'Europe méridionale et 4,7 % pour l'Europe centrale et orientale, ce qui montre clairement où s'exerce principalement la pression de l'asile. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni étaient en tête, chacun de ces pays rendant à peu près le même nombre de décisions.

Le pourcentage de demandes acceptées varie considérablement selon les pays et les périodes, aussi bien pour le statut complet prévu par la Convention que pour d'autres statuts humanitaires. Au cours des quatre années de 2000 à 2003, la proportion des demandeurs qui ont obtenu le statut de la Convention est tombée de 15,7 % à 8,5 %. L'octroi du statut pour d'autres raisons humanitaires est également tombé de 14,7 % à 7,9 % des demandes. Inversement, le taux de refus est passé de 69,6 % à 83,5 %, la proportion étant plus élevée dans les PECO (87,7 %) et plus faible en Europe méridionale (75,9 %).

Pour ce qui est de la pleine reconnaissance du statut accordé par la Convention, les variations ont été considérables d'un pays à l'autre, la Turquie, l'Autriche et la Belgique ayant les taux d'acceptation les plus élevés. Dans la plupart des pays, moins d'un

demandeur sur dix s'est vu octroyer le droit d'asile à part entière. En 2003, la Turquie a dominé les statistiques quant au pourcentage de décisions accordant le droit d'asile. Dans les trois pays qui ont pris le plus de décisions – le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne –, le taux de demandes acceptées était faible, avec respectivement 14,1 %, 8,0 % et 4,3 %.

Le droit d'asile au sens plein du terme n'est pas le seul statut de protection, bien qu'il soit plus difficile d'obtenir des statistiques fiables sur les autres formes. La plupart des pays ont une forme ou une autre de statut humanitaire (« B »), accordant le droit d'asile pour des motifs humanitaires mais sans y associer l'intégralité des droits reconnus aux réfugiés. Pour les pays dans lesquels de tels statuts existent, ils sont plus fréquemment accordés que la pleine protection prévue par la Convention, ce qui semble être le cas dans toute l'Europe. En 2003, quelques pays, y compris les pays qui ne rendent qu'un petit nombre de décisions, un statut humanitaire a été accordé dans pratiquement la moitié des cas examinés.

Des taux de refus dépassant les 90 % n'étaient pas rares, en particulier dans les PECO. Ce niveau de refus était constaté en Allemagne, en Irlande, en Grèce, en République tchèque, en Slovaquie, en Pologne et en Roumanie. Il faut toutefois signaler que ces chiffres ne concernent que les décisions initiales et que, dans certains pays, le taux de refus définitif est plus faible, certaines demandes étant acceptées en appel.

Diverses formes de protection temporaire ont été proposées par les gouvernements européens ces dernières années, essentiellement aux citoyens de l'ex-Yougoslavie. De telles formules dépassent la Convention du HCR et d'autres statuts humanitaires formels, partent du principe qu'à la fin du conflit les personnes bénéficiant d'une protection retourneront dans leur pays.

### **7.5 Demandes d'asile présentées par des mineurs non accompagnés**

Depuis quelques années, beaucoup de gouvernement, d'organisations internationales gouvernementales et d'organisations humanitaires s'inquiètent du nombre croissant de mineurs non accompagnés qui demandent l'asile. Dans de nombreux cas, ils sont arrivés clandestinement ou victimes de trafics et posent des problèmes particuliers aux autorités qui doivent les prendre en charge, en particulier pour ce qui est questions d'hébergement et d'éducation. En 2001 et 2002, plus de 20.000 mineurs non accompagnés et enfants séparés de leurs familles ont demandé l'asile dans toute l'Europe ; en 2003, ce nombre a fortement chuté, pour s'établir à 12.781 (Tableau 17). Cette baisse en valeur absolue reflète aussi la diminution proportionnelle de ces demandes par rapport au total des demandes d'asile, dont elles représentaient 4,2 % en 2003, contre 5,4 % en 2002. Cette baisse entre 2002 et 2003 (-37 %) était plus importante que celle de l'ensemble des demandes d'asile pour la même période.

Les données révèlent des déséquilibres marqués entre les pays de destination, de même qu'en ce qui concerne les tendances observées sur la période. Trois principaux pays de destination se détachent nettement : l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. En 2000, ce sont les Pays-Bas qui ont accueilli le plus de mineurs non accompagnés (6.705), qui ont représenté, cette année, là 15,3 % des demandes enregistrées dans le pays. Les années suivantes, leur nombre ainsi que leur part du total ont diminué de manière significative, pour atteindre 1.216 en 2003, soit 9,1 %

des demandes. Par contre, en Autriche, le nombre de ces demandes enregistrées en 2000 a augmenté, avant de retomber en 2003, en restant toutefois supérieur à 2.000. Au Royaume-Uni, le nombre des demandes, déjà élevé en 2000, a continué d'augmenter les deux années suivantes, pour retomber au-dessous des 3.000 en 2003, ce qui représentait 5,7 % du total des demandes d'asile. D'autres pays ont observé des fluctuations importantes, notamment la Hongrie, où ces demandes représentaient plus de 20 % des demandes d'asile en 2001. En Allemagne, leur nombre a augmenté en 2001, diminué en 2002, puis augmenté encore au cours de la dernière année étudiée ; elles ne représentent cependant qu'une très faible proportion des demandes. Si, dans la plupart des pays, le total de ces demandes enregistrées en 2003 est modeste comparé aux années précédentes, elles représentent néanmoins souvent de 5 % à 10 % du nombre total de demandes.

## **8. MIGRATION DE COMPETENCES**

### **8.1 Introduction : le marché migratoire international pour les compétences**

Les deux dernières décennies ont vu émerger un marché migratoire mondial des compétences. Ce marché affecte tous les niveaux de connaissances, mais surtout les personnes hautement qualifiées, pour lesquelles les pays sont en concurrence, et il existe actuellement un schéma complexe de mobilité de professionnels, de cadres et de techniciens. Parce que ces mouvements sont multidirectionnels et concernent la plupart des Etats à un degré plus ou moins important, nous pouvons les qualifier d'« échanges internationaux de cerveaux ». Certains pays sont aujourd'hui plus actifs que d'autres dans leurs efforts pour tirer un bénéfice net de tels échanges.

La concurrence sur le marché migratoire international est encouragée par les gouvernements et les multinationales. Certains systèmes de santé nationaux font aussi la course au personnel médical. Elle a été inaugurée dans les années 1980 par l'Australie et le Canada, suivis dans les années 1990 par les Etats-Unis. Jusqu'à la fin des années 1990, l'Europe s'est largement tenue à l'écart de ce mouvement, n'intervenant que très rarement et évitant de débattre de la concurrence sur le marché migratoire des compétences. C'est la pénurie de spécialistes des technologies de l'information qui a, en particulier, incité les gouvernements à adopter des politiques de concurrence davantage proactives. Les employeurs du monde entier se trouvent aujourd'hui confrontés à la nécessité d'utiliser de nouveaux procédés et de nouvelles technologies qui réclament des compétences spécifiques et ils se rendent compte qu'ils doivent être compétitifs au plan international, où leurs principaux concurrents sont les pays de l'OCDE, l'Inde et la Chine se faisant cependant de plus en plus visibles dans ce domaine.

### **8.2 Les principales forces du marché**

Le marché migratoire international pour les compétences est mû par deux facteurs principaux : une tentative pour augmenter le réservoir national de compétences par l'acquisition de ressources humaines de haut niveau et l'élaboration de politiques visant à résoudre le manque de compétences spécifiques. Ces deux approches ont pour objectif d'accroître la compétitivité des entreprises et des économies nationales en général.

#### **8.2.1 Accumulation de compétences**

Le premier facteur repose sur la prémisse que des migrants très qualifiés sont source de bénéfices financiers pour l'économie du pays d'accueil. Bien que certaines de leurs conclusions soient ambiguës ou contradictoires (voir, par exemple, Coleman et Rowthorne, 2004), des études menées dans des pays aussi divers que le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne, l'Australie, Singapour et les Etats-Unis ont prouvé que plus le niveau de compétences des immigrés est élevé, plus la probabilité de bénéfices financiers nets pour l'économie est élevée (Gott et Johnston, 2002). Autrement dit, plus les immigrés sont qualifiés, plus le bénéfice économique est important.

Les études montrent également que les retombées financières varient selon l'origine des migrants, les plus grands bénéfices étant apportés par les migrants des pays dont

le PIB est élevé. Il n'est donc pas surprenant que les pays qui cherchent encore à attirer des immigrants permanents, notamment l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis, mettent de plus en plus l'accent sur les possibilités d'accès réservées aux personnes très qualifiées. Parmi les principales motivations figurent les opportunités offertes aux entrepreneurs de secteurs de pointe : en 1998, par exemple, les ingénieurs chinois et indiens dirigeaient le quart des entreprises de haute technologie de la Silicon Valley, leurs entreprises fournissaient 58.000 emplois. D'autres incluent la mondialisation des activités des sociétés et la création par les multinationales d'emplois internationaux associés à des perspectives de carrières internationales.

D'autres pays ont suivi. Le nouveau « Highly Skilled Migrant Programme » du Royaume-Uni qui a débuté en janvier 2002, vise à permettre à des personnes représentant un capital humain élevé d'immigrer au Royaume-Uni afin d'y chercher et d'y exercer un emploi ; il encourage en fait les étrangers très qualifiés à se déclarer eux-mêmes candidats à l'immigration. Il repose sur un système de points prenant en compte les diplômes universitaires, l'expérience professionnelle, les gains précédents, les réalisations dans des domaines déterminés et également des compétences prioritaires (celles-ci concernant essentiellement les médecins étrangers diplômés). Les personnes immigrant au titre de ce programme se répartissent en quatre groupes principaux : finance (comptabilité, banque, investissements, etc.), dirigeants d'entreprises (consultants, directeurs et cadres supérieurs), TCI (ingénieurs software, spécialistes de l'informatique et des télécommunications) et secteur médical.

### **8.2.2 Pénurie de compétences spécifiques**

Les permis de travail existent depuis longtemps et sont un moyen pour les pays de s'assurer des compétences de l'étranger quand elles sont déficitaires chez eux. Ils ont été le plus souvent perçus comme des mesures à court terme pour résoudre des carences temporaires ou faire venir des spécialistes et des cessionnaires de sociétés. Aujourd'hui, de nombreux pays industrialisés répertorient les compétences spécifiques qui leur font défaut et adoptent de nouveaux systèmes ou programmes gouvernementaux pour les trouver. Il peut y avoir une pénurie de compétences par suite du manque d'efficacité du marché du travail international et des disparités dues à une plus forte demande, supérieure aux possibilités de formation locale, ou encore à l'inadéquation de l'offre au taux de salaire en vigueur. Ces dernières années, de nombreux pays ont connu une forte pénurie de compétences dans deux secteurs en particulier : l'informatique (aussi bien pour ce qui est des praticiens que des utilisateurs) et les domaines les plus qualifiés des services publics, en particulier la santé (essentiellement les infirmiers) et l'éducation. Les stratégies et les méthodes pour recruter des personnes possédant des qualifications spécifiques dans les professions en déficit ont été élaborées essentiellement par les employeurs, les gouvernements jouant le rôle de médiateurs.

L'une des mesures les plus connues pour attirer des compétences spécifiques a été mise en œuvre en Allemagne. Des étrangers possédant un diplôme en informatique ou qui ont fait des études d'informatique dans une université allemande peuvent demander une « carte verte ». Ceux qui ne possèdent pas de diplôme d'informatique peuvent la demander si leurs compétences dans ce domaine sont confirmées par un contrat pour un salaire annuel de plus de 100.000 DEM. Ce permis est valable cinq ans au maximum et les demandes seront reçues jusqu'en janvier 2005. Début 2004,

environ 16.000 permis avaient ainsi été accordés. Les détenteurs de cette carte peuvent changer d'employeur en Allemagne sans qu'il soit nécessaire de vérifier auprès du marché de l'emploi si un spécialiste allemand ou de l'Union européenne est disponible pour occuper le poste vacant. De récentes modifications de la législation allemande sur l'immigration ont facilité l'entrée de travailleurs très qualifiés, comme les informaticiens, les cadres dirigeants d'entreprise, les ingénieurs et les chercheurs.

L'idée qui veut que dans un marché du travail étroit, il soit possible de répondre à la demande de personnel par des flux croissants de travailleurs étrangers a retenu l'attention des médias ainsi que des analystes et consultants du marché. La solution est-elle efficace ? c'est toute la question. S'agissant des compétences en informatique, le recul du marché depuis 2001 a prouvé que le recours à l'immigration peut ne pas être une nécessité permanente et a attiré l'attention sur la meilleure façon pour les pays de gérer les programmes de migrations temporaires.

### **8.3 Nombres d'expatriés et niveaux d'éducation**

Il est toujours difficile d'obtenir des informations complètes sur les niveaux de qualification des immigrés. Les systèmes de permis de travail permettent de se faire une idée, mais ils excluent les ressortissants des zones de libre circulation des travailleurs comme l'AELE. A partir des informations sur le lieu de naissance contenues dans les recensements, l'OCDE a créé une base de données pour ses Etats membres sur les niveaux d'éducation, lesquels sont un indicateur approximatif du niveau de qualification, le niveau d'étude supérieur permettant de supposer qu'une personne est hautement qualifiée (Dumont et Lemaitre, 2004). Le Tableau 18, tiré de cette base de données, montre la proportion d'expatriés des pays européens inscrits comme résidents dans d'autres pays de l'OCDE. Pour l'ensemble de l'Europe occidentale, il y a, en tout, presque 15,8 millions d'expatriés, dont 26,2 % diplômés de l'enseignement supérieur, qui peuvent donc être décrits comme hautement qualifiés. La proportion est plus faible pour les pays d'Europe centrale et orientale, mais se situe tout de même aux environs de 20 %.

En Europe occidentale, au moins un tiers des expatriés venant des pays étudiés ont généralement un niveau d'étude supérieur ; cette proportion est de plus d'un quart pour les expatriés d'Europe centrale. Les expatriés russes, dont les contingents sont modestes comparés à ceux d'autres pays, ont très fréquemment un niveau d'étude supérieur. La comparaison des données relatives aux expatriés avec celles concernant les immigrés venus d'autres pays de l'OCDE (Tableau 19) montre que la plupart des pays européens accusent des pertes nettes ; mais le tableau est très différent lorsque les mouvements en provenance de tous les pays à destination de l'OCDE sont pris en compte. Ainsi, la France et l'Allemagne envoient plus de personnes hautement qualifiées dans d'autres pays de l'OCDE qu'elles n'en reçoivent, mais lorsque tous les pays d'origine sont pris en compte, elles affichent un excédent net.

### **8.4 Etudiants étrangers**

L'un des secteurs migratoires qui a connu la plus forte croissance ces dernières années est celui des étudiants internationaux. De plus en plus d'étudiants saisissent l'occasion d'aller étudier à l'étranger, pour suivre des formations et des cursus de plus en plus

diversifiés. L'amélioration des connaissances linguistiques (essentiellement l'anglais) est considérée par de nombreux jeunes comme l'une des clés de l'accès à des postes à responsabilité. De plus, l'expérience culturelle acquise lors d'études à l'étranger est un avantage supplémentaire pour les jeunes qui veulent entrer sur le marché de l'emploi. Il est aujourd'hui beaucoup plus facile de faire des études dans un autre pays car les pays hôtes se concurrencent pour attirer les étudiants étrangers ; dans la plupart des systèmes d'enseignement supérieur, « l'éducation pour les affaires » a désormais fréquemment pris le dessus sur « l'éducation pour l'aide ». L'internationalisation des systèmes éducatifs a généré des diplômes et autres programmes plus complexes et variés, ainsi qu'une population étudiante beaucoup plus cosmopolite (OECD, 2001). Il est sans doute justifié d'affirmer que la mobilité étudiante est une autre forme de mobilité des personnes hautement qualifiées, étant donné les possibilités d'intégration du marché du travail national ouvertes aux étudiants étrangers après l'obtention de leur diplôme. Leur entrée sur le marché du travail est facilitée par leur connaissances (généralement bonnes) de langues étrangères, leur capacité d'adaptation, leurs aptitudes à la recherche et à l'analyse et leur connaissance des coutumes et de la culture du pays dans lequel ils ont étudié.

Un domaine qui retient de plus en plus l'attention est celui du passage du statut d'étudiant à celui de travailleur, qui permet à des diplômés étrangers de passer directement de l'enseignement au travail sans avoir à retourner dans leur pays à la fin de leurs études. Ce système existe déjà en Australie, en France, en Allemagne, en Norvège et au Royaume-Uni. La formule allemande de la « carte verte » a cherché, avec succès, à attirer des étudiants étrangers des universités allemandes diplômés en informatique : ils se sont vus accorder 1.500 des 10.400 premières « cartes vertes ». Le gouvernement français encourage beaucoup les étudiants étrangers diplômés de ses universités en informatique à travailler en France, mais l'on connaît mal le résultat de cette démarche.

#### **8.4.1 Tendances des migrations estudiantines**

Les contingents d'étudiants migrants varient selon le pays d'origine et le pays de destination (Tableau 20). La taille du pays et la proximité géographique montrent une fois de plus l'efficacité du modèle gravitationnel, mais de nombreux autres facteurs jouent un rôle, notamment les politiques de l'UE pour la libre circulation, la reconnaissance des diplômes (actuellement à l'étude dans le cadre du Processus de Bologne), les programmes d'échanges et de coopération comme Erasmus ou Socrate. Les calculs de l'OCDE (2001) montrent que certains pays, en particulier le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, la France et l'Allemagne, accueillent un nombre important d'étudiants étrangers par rapport à leur taille. L'existence de réseaux d'anciens étudiants relayés par des canaux institutionnels encourage les mouvements en chaîne.

La compilation de statistiques sur les contingents d'étudiants étrangers pose plusieurs problèmes. Ils constituent en effet un groupe très hétérogène, avec des cursus de durée et de contenu variables et des conditions d'admission différentes. Ils arrivent au titre de toute une série d'accords bilatéraux ou multilatéraux ou de leur propre chef. A leur arrivée, leur statut est assorti de droits variables d'un pays à l'autre. Leur dénombrement est de la responsabilité de diverses administrations, qui utilisent souvent des définitions différentes. Dans ces circonstances, les données comparatives ont, au mieux, une valeur indicative.

Malgré ces limites, le Tableau 20 est riche d'enseignements. Au total, pour les pays figurant dans le tableau, le nombre d'étudiants étrangers recensés en 2001-02 s'élevait à 1,06 million. Le Royaume-Uni domine nettement, mais l'Allemagne et la France sont d'autres grandes destinations. En dehors de l'Europe occidentale, c'est la Russie qui enregistre le plus grand nombre d'étudiants étrangers. La tendance est clairement à l'amplification du phénomène, seuls quelques pays, essentiellement en Europe central et orientale, enregistrant une diminution du nombre des étudiants venus d'ailleurs. Pour l'ensemble de l'Europe, l'augmentation a été de 19,5 % au cours de la période étudiée, taux qui a été dépassé dans de nombreux pays, même si, dans certains cas, les chiffres réels sont faibles.

Les données sur les flux annuels d'étudiants étrangers sont parcellaires, ce qui est surtout dû au fait que la plupart des pays ne les collectent pas de manière systématique. De plus, elles proviennent de diverses sources et ne donnent qu'une image partielle des effectifs et des tendances.

## **9. IMMIGRATION CLANDESTINE**

Ces dix dernières années, l'immigration clandestine et en particulier le trafic international de main d'œuvre et la contrebande humaine ont fortement retenu l'attention de très nombreux groupes d'intérêt. Peu de régions du monde sont à l'abri de ce que l'on peut aujourd'hui considérer comme une entreprise généralement criminelle et en forte expansion, sans cesse à la recherche de nouveaux marchés. Un grand nombre de migrations de ce type se font sur de très grandes distances, d'autres sont des activités relativement locales.

Il est clair que l'immigration clandestine, le trafic et la contrebande d'êtres humains ont le pouvoir d'attirer l'attention et de diviser l'opinion. On a souligné le rôle des organisations criminelles dans ce commerce humain, aussi rentable et aussi malfaisant que le trafic de drogue ou d'armes. Les gouvernements renforcent leur coopération pour introduire des mesures de lutte contre ce qu'ils estiment être une menace pour leurs frontières. Certains politiciens et certains médias considèrent tous les immigrés clandestins comme des délinquants qu'il convient de renvoyer chez eux le plus rapidement possible. Par contre, les organisations de défense des droits de l'homme estiment que, pour beaucoup de demandeurs d'asile, les trafiquants et les passeurs représentent le meilleur espoir de sécurité et que les véritables victimes sont ces migrants qui ont perdu tout contrôle sur leur propre vie.

A mesure que les problèmes soulevés par l'immigration clandestine, en particulier le trafic de migrants et la contrebande humaine, ont pris une importance croissante dans les programmes politiques, leur grande complexité est devenue plus apparente. Mais au sens réel du terme, la rhétorique a devancé la recherche. La plupart des aspects du problème ne sont corroborés par aucune preuve sérieuse. La méthodologie pour étudier les trafiquants/passeurs et leur clientèle est pratiquement inexistante, le fondement théorique nécessaire à l'analyse est insuffisant et surtout, les quelques études empiriques sérieuses qui existent sont très espacées dans le temps. Ces lacunes sont comblées progressivement. Ainsi, deux études récentes de l'OIM ont mis en lumière le rôle de plaque tournante de la Turquie dans les migrations clandestines (Içduygu, 2003) et la traite des femmes (Erder et Kaska, 2003). L'ICMPD réalise maintenant une étude et une analyse annuelles des données relatives à la surveillance et aux arrestations aux frontières (ICMPD, 2004).

Les rapports précédents ont étudié assez longuement l'immigration clandestine, le trafic des migrants et la contrebande humaine. Après un bilan des tentatives pour évaluer l'ampleur du phénomène, on trouvera dans le reste de la section une analyse les conclusions auxquelles sont parvenues certaines études récentes.

### **9.1 Taille de la population clandestine**

Toute tentative pour mesurer le nombre de cette population complexe repose sur le principe simple que les gens qui résident clandestinement dans un pays manifesteront tôt ou tard leur identité sous forme identifiable. Par suite du caractère clandestin de la population en situation irrégulière, aucun type de données n'est vraiment fiable.

Futo et Tass (2001) distinguent quatre causes principales du manque de données sur l'immigration clandestine. Premièrement, la collecte de données relatives aux

immigrés clandestins se heurte au problème de l'identification et du comptage des personnes qui ont décidé de passer volontairement inaperçues. Les immigrés clandestins dissimulent même des renseignements personnels importants sur leur statut lorsqu'ils sont appréhendés afin d'éviter le renvoi. Deuxièmement, l'information et les données pouvant établir la clandestinité d'une personne sont souvent éparpillées entre différentes instances tels les ministères, la police, les agences pour l'emploi, etc., rendant ainsi leur accès difficile. Troisièmement, des problèmes juridiques peuvent également aller à l'encontre de ces calculs, ainsi, dans certains pays, l'entrée clandestine n'est pas un délit en soi et les statistiques sur les infractions peuvent ne pas prendre suffisamment en compte le phénomène. Enfin, les différentes législations spécifiques à chaque pays et leur définition de la légalité et de l'illégalité conduisent à l'absence de données comparables au plan international en matière d'immigration clandestine.

Il nous faut commencer par admettre que personne ne connaît le nombre de clandestins en Europe ou dans les différents pays. Certains de ces pays ont cherché à évaluer l'ampleur de leur population clandestine par diverses méthodes et hypothèses, mais ces tentatives fournissent tout au plus des indications. Parmi ces indications on retiendra le chiffre de 569.000 travailleurs étrangers clandestins en Italie (Baldassarini, 2001), 90.000 en Belgique (Poulain, 1998) et quelque 70.000 à 180.000 clandestins en Suisse (Piguet et Losa, 2002). On estime que 40.000 travailleurs sont employés clandestinement dans les quatre villes d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht (Van der Leun, Engberson et Van der Heijden, 1998).

On peut estimer la taille de la population clandestine d'un pays à partir du nombre de régularisations effectuées à l'occasion de programmes d'amnistie. Par ailleurs, l'amnistie apporte généralement des informations sur les populations en situation irrégulière. Par la mise en œuvre d'un tel programme, le gouvernement peut déterminer le nombre et les endroits où se trouvent les migrants en situation irrégulière, qui ils sont, comment ils vivent et travaillent et quel genre de travail ils font. Ce programme est en fait un moyen d'évaluer la taille minimale de la population clandestine jusqu'à ce que la situation de ces personnes soit réellement régularisée.

Les programmes d'amnistie ont été relativement courants dans les pays méditerranéens au cours des deux dernières décennies et se sont développés dans certains autres pays. L'analyse des régularisations jusqu'au début de l'an 2000 (Apap et al., 2000) indique que les programmes d'amnistie de la Grèce, de la France, de l'Espagne et de l'Italie ont permis à un total de 1,75 million de personnes de régulariser leur situation. Depuis, de nouvelles amnisties en Europe méridionale se sont traduites par le dépôt de plusieurs centaines de milliers de demandes. Au total, ces chiffres sont donc considérables et, en l'absence de meilleures estimations, le nombre des personnes dont la situation a été régularisée constitue la meilleure base d'évaluation du nombre de personnes en situation irrégulière.

## **9.2 Tendances des flux d'immigrants clandestins**

La plupart des statistiques sur l'entrée d'immigrants clandestins provient des données relatives au franchissement des frontières. Les problèmes que pose l'utilisation de ces statistiques pour analyser l'ampleur du nombre de migrants clandestins n'ont guère fait l'objet de commentaires détaillés, surtout parce que, jusqu'à une date récente, très

peu d'études ont tenté de les mettre à profit. Les avis des garde-frontières et des responsables politiques sur le nombre de personnes arrêtées en tentant de franchir illégalement les frontières divergent très fréquemment (pour la Hongrie, voir Juhasz, 2000 et pour l'Ukraine, Klinchenko *et al*, 2000). Quant à savoir ce qu'il convient de mesurer, c'est un autre problème. L'étude de Juhasz (2000) a pris la « tentative de franchissement clandestin de la frontière » comme unité de mesure pour créer une banque de données sur la migration clandestine vers et en provenance de Hongrie. Un tel cas se produit chaque fois qu'une personne est arrêtée. La complexité ne tarde pas à apparaître lorsqu'on s'attache à concevoir des statistiques capables de répondre à la variété de situations possibles. De multiples situations peuvent se présenter pour la même personne qui est arrêtée, renvoyée, tente à nouveau sa chance et est arrêtée une deuxième fois.

En 2003, environ 164.400 arrestations ont été enregistrées aux frontières de 17 PECO étudiés par l'ICMPD (Tableau 21) (ICMPD, 2004). Ce chiffre est en diminution considérable par rapport à 2001 et 2002. Le nombre total d'arrestations a diminué de 22,7 % entre 2001 et 2002, puis de 18,4 % l'année suivante. En 2003, un nombre relativement élevé d'arrestations a été enregistré aux frontières de la Turquie, de l'Arménie, de la Hongrie, de la République tchèque, de la Slovaquie et de l'Ukraine. Dans la plupart des cas, la tendance pour les deux années était à la baisse, bien que quelques pays aient connu une augmentation.

En Europe occidentale, seuls quelques pays publient des données systématiques similaires. Celles qui figurent dans le Tableau 22 ont été compilées à partir de plusieurs sources plutôt que d'une seule étude et recensent différentes sortes d'interventions aux frontières contre l'immigration clandestine. Les chiffres varient d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre, mais les données les plus récentes montrent en général une diminution par rapport aux pics des années précédentes.

Les tendances qui se dégagent des Tableaux 21 et 22 peuvent s'expliquer de plusieurs manières. La baisse du nombre d'arrestations peut être due au fait que moins de clandestins tentent de franchir les frontières ou que la surveillance de ces dernières s'est améliorée, dissuadant ainsi les tentatives de franchissement illégal. Dans certains cas, elle peut être la conséquence d'un assouplissement du régime des visas, comme ce fut le cas pour les voyageurs roumains après 2002 (ICMPD, 2004). Elle peut aussi être due à la réorientation des flux vers d'autres itinéraires et canaux, ce qui pourrait expliquer la forte augmentation du nombre d'arrestations à Chypre, en 2003, et la multiplication des dépêches signalant des arrestations aux Canaries en 2004-05.

Toutefois, de prime abord, les données ne semblent pas étayer les affirmations selon lesquelles les flux de migrants clandestins seraient en augmentation ; elles indiqueraient même plutôt l'inverse.

### **9.3 Caractéristiques des migrants clandestins**

L'étude de l'ICMPD montre que la plupart des migrants clandestins sont des hommes, célibataires, âgés de 20 à 45 ans, et que le nombre de familles complètes avec des jeunes enfants est inférieur à ce qu'il était il y a cinq ans. Environ un cinquième des clandestins sont des femmes et un douzième des mineurs, ces deux catégories ayant vu leur part relative augmenter.

La distribution géographique des flux est devenue plus complexe : les migrants clandestins et ceux qui facilitent leur entreprise inaugurent de nouveaux itinéraires en réaction aux mesures de lutte prises par les gouvernements. En conséquence, bien que le mouvement général se fasse toujours à destination de l'Europe occidentale, il n'y a plus d'itinéraires de migration clairement établis. Il semble en outre qu'un nombre non négligeable d'arrestations concernent des migrants sur le retour, qui sont venus légalement mais ont dépassé la durée de validité de leur visa. Il y a trois grandes régions d'origine : la principale est l'ex-Union soviétique, les principaux groupes étant constitués par des personnes ayant la nationalité russe (particulièrement des Tchétchènes). La deuxième région est constituée par le Moyen-Orient, l'Asie centrale, la Chine et le sous-continent indien. La part des personnes de cette région venant de zones en proie à des conflits armés est en diminution. Les flux les moins importants proviennent des PECO eux-mêmes. Auparavant, les groupes les plus nombreux venaient de Roumanie et de l'ancienne Yougoslavie, mais leur nombre a chuté.

#### **9.4 Ampleur du trafic de main-d'oeuvre et de la contrebande humaine.**

Les données sur le nombre de migrants clandestins qui font l'objet d'une contrebande ou d'un trafic sont rares et celles qui sont disponibles proviennent d'une grande variété de sources (Laczko et Gramegna, 2003). Même lorsque des chiffres sont donnés sur le nombre de personnes introduites clandestinement, ils sont souvent faibles, en général présentés en centaines, bien loin des dizaines et centaines de milliers souvent annoncés (*ibid*).

Le Tableau 23 constitue une tentative pour rassembler les différentes estimations de l'ampleur du trafic et de la contrebande aux niveaux mondial et européen. Au niveau mondial, les chiffres avancés sont de 4 millions de personnes concernées chaque année, dont quelque 2 millions de femmes et d'enfants. Pour l'UE, les estimations pour des années aussi éloignées que 1993 et 1999 sont dans la fourchette de 50.000 à 400.000 personnes pour les deux sexes. Le nombre de femmes introduites dans l'UE et l'Europe centrale et orientale dans le cadre d'un trafic ou en contrebande a été évalué à 300.000. L'estimation annuelle toujours considérée comme la plus fiable, parce que l'on connaît les hypothèses sur lesquelles elle est fondée, reste celle faite par Widgren pour l'année 1994, avec un chiffre de 100.000 à 200.000 personnes.

On ignore souvent comment les estimations ont été calculées, bien qu'en général elles reposent sur des hypothèses concernant le rapport entre les personnes appréhendées aux frontières et celles qui réussissent à passer sans se faire repérer. Ainsi, Heckman *et al.* (2000) basent leur estimation du nombre de personnes introduites clandestinement par trafic ou contrebande dans l'UE (400.000 en 1999) sur les statistiques relatives aux interpellations. Ils supposent que pour chaque personne prise à entrer clandestinement dans l'UE (260.000 au total), deux passent sans encombre.

L'estimation du nombre de passages clandestins dus au trafic ou à la contrebande présente d'autres difficultés. La fréquence du trafic est probablement grandement sous-estimée dans les statistiques relatives au franchissement illicite de la frontière, du

fait que la participation du passeur n'est enregistrée que s'il est pris ou si un immigré reconnaît que ce dernier l'a aidé. Plusieurs pays d'Europe centrale et orientale signalent une augmentation récente de la contrebande empruntant les postes frontières routiers classiques, les migrants étant cachés à l'arrière de camions ou munis de faux papiers.

### **9.5 Sommes versées aux contrebandiers et trafiquants**

Les montants versés sont très variables ; ils dépendent de facteurs tels que la distance parcourue, de l'ampleur de l'organisation nécessaire, de la destination et des conditions de voyage. Le Tableau 24 a été compilé par l'Unité de recherche sur les migrations de l'UCL (University College London) à partir de pratiquement 600 cas relevés dans la documentation et les médias de par le monde depuis le milieu des années 1990 (Petros, 2004). En moyenne, les trajets les plus chers sont ceux qui vont d'Asie vers le continent américain, suivis par les trajets d'Asie en Europe. En comparaison, les déplacements internes à l'Afrique sont peu coûteux. Les chiffres fournis dans ce tableau correspondent à ceux communiqués par l'ICMPD pour les flux à destination de l'espace Schengen : à titre d'exemple, le voyage depuis la Chine va de 10.000 à 15.000 EUR, de 4.000 à 6.000 EUR depuis l'Afghanistan, de 5.000 à 10.000 EUR depuis l'Ukraine et de 1.500 à 2.000 EUR depuis la Moldova.

Il est difficile de conclure des données de l'UCL si le coût de la contrebande et du trafic augmente ou baisse. Il ressort cependant de l'étude de l'ICMPD que, en dépit de la diminution du nombre total d'interceptions aux frontières, le taux de détection de la contrebande et du trafic reste élevé et qu'il a peut-être même augmenté et que la proportion des migrants clandestins qui recourent aux services de passeurs est plus importante qu'auparavant.

### **9.6 Le trafic de femmes**

Les gouvernements, les ONG, les OIG et les universitaires ont dépensé beaucoup d'énergie pour dénoncer le trafic de femmes et d'enfants dans leurs publications. Une étude a souligné que quelque 40 % des écrits sur le trafic et la contrebande en Europe sont consacrés à ce sujet (Salt et Hogarth, 2000). Mais les statistiques et la recherche empirique font toujours défaut. Aussi, bien que la Commission européenne ait estimé que le trafic de femmes et d'enfants en Europe concernait 120.000 personnes par an, ce chiffre ne repose sur aucun fondement précis.

Parce les données fiables sont rares, il n'est pas possible de savoir si le trafic se développe. Les statistiques allemandes indiquent une baisse du nombre de femmes victimes de ce trafic entre 1995 et 1999, mais cette tendance pourrait refléter une diminution des enquêtes de police plutôt qu'une baisse réelle de nombre de victimes (Laczko, Klekowski, von Koppenfels et Barthel, 2002). Ce qui semble se produire, c'est un changement dans les pays dont sont originaires les femmes venant en Europe occidentale, un plus grand nombre d'entre elles étant originaires d'Europe centrale et orientale en remplacement de leurs soeurs d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique. En 2000, 56 % des victimes du trafic en Allemagne étaient originaires des PECO, 28 % de la CEI. Les données des ONG allemandes confirment cette tendance (Laczko *et al.*, 2002). Les données du Royaume-Uni confirment également le fait que PECO sont les

principaux pourvoyeurs (Kelly et Regan, 2000). Cependant, les rapports des services de renseignements de la police polonaise laissent entendre que le trafic de Polonaises diminue chaque année (Laczko *et al*, 2002).

Ce qui est nouveau c'est que les PECO ne sont pas seulement des pourvoyeurs de femmes victimes de ce trafic mais deviennent également des pays de transit et d'accueil en raison de l'augmentation du trafic de femmes originaires de pays situés plus à l'Est, notamment du Belarus, de Russie, de Lituanie, d'Ukraine et de Moldova (Laczko, Klekowski, von Koppenfels et Barthel, 2002). Le trafic de femmes vers les Balkans a également augmenté, notamment les flux en provenance de Moldova, de Roumanie et d'Ukraine.

La plupart des expulsions de Turquie pour cause de prostitution concernent des personnes des mêmes origines : sur les 3.500 personnes concernées en 2001, 93 % venaient de six pays, à savoir l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldova, la Roumanie, la Russie et l'Ukraine (Erder et Kaska, 2003).

## **10. RECENTES INITIATIVES DE COOPERATION INTERNATIONALE**

Au cours des dernières années, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont commencé à assortir leur discours rhétorique sur la nécessité de « gérer » plutôt que de « contrôler » les migrations internationales de solides propositions d'action. La première tentative méthodique fut celle du Conseil de l'Europe, en 1998, suivie par une série de Communications de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européens. On en trouvera une brève description ci-dessous :

### **10.1 Stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe**

Cette stratégie était destinée à être appliquée à un niveau paneuropéen et reposait sur quatre principes cohérents :

- ***L'ordre***

Définir un ensemble de mesures permettant de gérer l'immigration de façon ordonnée, de telle manière que les migrants comme les sociétés d'accueil en tirent le meilleur profit et que le trafic et les mouvements illégaux soient réduits.

- ***La protection***

Offrir une capacité suffisante de protection et de traitement des afflux désordonnés ou soudains.

- ***L'intégration***

Créer un environnement favorisant l'intégration.

- ***La coopération***

Nouer le dialogue et des liens de coopération avec les pays émetteurs afin d'établir une cohérence entre la politique étrangère et les objectifs en matière d'immigration.

Cette stratégie accepte le fait que l'Europe est une région d'immigration, laquelle doit être gérée dans une perspective globale. Elle souligne que la protection des droits fondamentaux de la personne humaine constitue l'élément de base de cette gestion. Cette stratégie repose sur la conviction que nombre des difficultés que rencontrent aujourd'hui les gouvernements en matière de politique migratoire résultent du fait que des problèmes spécifiques tels que l'économie, l'asile, la clandestinité ou les retours font l'objet d'une approche morcelée. La stratégie de gestion proposée dans le présent rapport est une stratégie globale, applicable sur le long terme.

### **10.2 Politique communautaire d'immigration de la Commission européenne**

Cette approche a également reçu l'appui de la Commission européenne à travers ses propositions relatives à une politique communautaire d'immigration pour les 20 ou 30 prochaines années comportant quatre grands axes (Commission européenne, 2000) :

1. la nécessité de contrôler les mouvements migratoires par des mesures propres à encourager l'immigration légale et à lutter contre l'immigration clandestine ;
2. la coopération avec les pays d'origine des migrants dans le cadre des politiques d'aide au développement conçues pour réduire les facteurs de répulsion ;

3. la définition d'une politique d'intégration qui établisse les droits et les devoirs des immigrés ;
4. l'élaboration d'un cadre législatif commun à tous les Etats membres visant à sanctionner au pénal les trafiquants et à venir en aide aux victimes de ces trafics.

Cette politique repose sur l'idée que les politiques d'immigration « zéro » des trente dernières années ne sont plus de mise, que l'immigration se poursuivra et doit être soigneusement réglementée afin que l'Union, les immigrés eux-mêmes et les pays d'origine en tirent le plus grand profit. Il convient de prendre en compte tous les types de migrations – pour des motifs humanitaires, familiaux ou économiques – afin d'en gérer l'impact sur l'ensemble des pays d'origine et des pays d'accueil.

Le succès d'une telle politique dépend de la coordination effective de tous les acteurs œuvrant dans ce domaine, de l'adoption et de la mise en œuvre de nouvelles mesures appropriées au niveau de la Communauté et des Etats membres. Une autre communication (COM(2001)387 final) définit des propositions en vue de l'adoption d'une méthode transparente de coordination dans la mise en œuvre de la politique d'immigration. Elle propose que chacun des Etats membres prépare un plan d'action national destiné à développer et évaluer la Politique communautaire d'immigration.

### **10.3 Communication de la Commission européenne concernant l'immigration, l'intégration et l'emploi**

Cette communication, publiée en juin 2003, avait pour objectif d'exposer en un seul document ce qui avait été fait en matière de politique d'immigration et se trouvait détaillé dans les documents du Traité d'Amsterdam de mai 1999, du Conseil européen de Tampere, à la fin de la même année, et dans la Communication de novembre 2000 concernant l'immigration. Elle prend aussi en compte les développements importants intervenus depuis Tampere et :

- répond aux conclusions de Tampere en passant en revue les pratiques actuelles et l'expérience en matière de politique d'intégration au niveau national et à celui de l'UE ;
- examine le rôle de l'immigration en relation avec les objectifs de Lisbonne, dans le contexte du vieillissement des populations, et
- esquisse, sur cette base, les orientations et priorités politiques afin de promouvoir l'intégration des immigrés, y compris au niveau de l'Union.

### **10.4 Communications de la Commission européenne concernant une politique commune d'asile**

Ces communications, publiées à la fin de l'année 2000 et en mars 2004, proposent une directive sur des normes minimales de procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres afin de parvenir à un minimum d'harmonisation des règles applicables. Il faut en effet tendre vers un type de procédure « unique » afin que toutes les demandes de protection soient examinées en un seul et même lieu, de manière à garantir au demandeur que toutes les formes de persécution ou de risque sont prises en compte et de réduire le temps passé à examiner chaque demande.

Au début, les Etats conservent leur système national, mais sont tenus de respecter certaines normes et conditions relatives aux autorités compétentes et aux procédures applicables. Dans un deuxième temps, on s'oriente vers une procédure commune, ce qui laisse moins de latitude aux Etats et conduit à une certaine convergence dans leur interprétation des procédures. L'objectif final est l'adoption d'une procédure d'asile commune et d'un statut uniforme pour les personnes qui se voient accorder l'asile.

### **10.5 Communication de la Commission européenne « Vers des régimes d'asile plus accessibles, équitables et organisés »**

Cette communication, émise en juin 2003, résulte d'une invitation du Conseil à explorer les problèmes soulevés dans un livre blanc envoyé à la Présidence en mars 2003 et détaillant la nécessité d'une « meilleure gestion du processus d'asile ». Le document présenté par le Royaume-Uni expose les problèmes du système actuel d'asile de l'UE et propose une nouvelle approche des centres de protection régionaux dans les pays d'origine et des « centres de transit pour le traitement des demandes d'asile » dans des pays tiers, sur les axes de transit vers l'UE.

Cette communication suggère qu'une telle approche devrait s'inscrire dans la lignée de l'harmonisation en cours des systèmes d'asile de l'Union européenne. Tandis que la législation communautaire fixe un cadre minimum pour les procédures d'asile dans les États membres de l'UE, cette nouvelle approche entend aller au-delà en traitant du phénomène des flux mixtes et de la dimension extérieure de ces flux. Elle affirme que l'adoption de cette nouvelle approche ne rendra pas le processus d'harmonisation actuel caduc : il y aura toujours à l'avenir des arrivées spontanées qui devront rester soumises aux normes communes. Cependant, la nouvelle approche renforcera la crédibilité, l'intégrité et l'efficacité des normes applicables aux arrivées spontanées en proposant un certain nombre de solutions bien définies.

### **10.6 Communications de la Commission européenne sur le développement d'une politique commune en matière d'immigration clandestine, de trafic illicite et de traite des êtres humains, de frontières extérieures et de retour des personnes en séjour irrégulier**

Par ces communications datant de la fin de 2001 et de juin 2003 (après le Conseil européen de Thessalonique), la Commission propose d'adopter une approche globale de l'immigration clandestine, du trafic et de la contrebande d'êtres humains. Elle définit six domaines d'action : la politique en matière de visas, une infrastructure pour les échanges d'informations, pour la coopération et la coordination, la gestion des frontières, une coopération de la police, la législation concernant les étrangers et les délinquants et une politique concernant les admissions et les retours.

La politique en matière de visas englobe les listes par pays, des normes uniformes, la création de structures administratives communes et la mise en place d'un système européen de reconnaissance des visas. Les besoins d'information incluent de meilleures statistiques, la collecte d'informations, le renseignement et l'analyse ainsi que la mise en place d'un « système d'alerte anticipée ». Les mesures avant le passage de la frontière sont importantes et comprennent la coopération et l'aide financière dans les pays tiers ainsi que des campagnes de sensibilisation. Une meilleure gestion des frontières

implique la création d'un corps de garde-frontières européen et la surveillance des frontières par des équipes communes ainsi qu'un rôle accru pour Europol. De meilleurs instruments juridiques sont proposés pour combattre le trafic et la contrebande ainsi que l'exploitation des travailleurs. Enfin, la Commission a souligné qu'une politique communautaire de retour doit reposer sur des principes, des normes et des mesures communs.

### **10.7 Communication de la Commission européenne concernant une politique commune de retour des résidents clandestins**

Cette Communication de la fin de 2002 fait suite à la communication concernant la lutte contre l'immigration clandestine. Elle souligne quatre points : tout d'abord, la nécessité d'accroître la coopération opérationnelle, l'élaboration d'un cadre juridique approprié, un programme cohérent et enfin l'importance d'une coopération étroite avec les Etats tiers.

Parmi d'autres propositions circonstanciées, cette communication précise qu'il est préférable de mettre en place une politique de retour progressive par des mesures à court terme applicables de suite, que les Etats doivent s'entraider afin de faciliter les retours et qu'il convient de mieux coordonner une plus grande coopération des opérations en développant le réseau d'information et de coordination proposé dans la communication concernant l'immigration clandestine. En outre, des normes minimales communes en matière de renvoi sont nécessaires pour garantir l'efficacité de telles politiques. Dans l'ensemble, la communication souligne que l'UE doit développer ses programmes de retour intégrés, couvrant toutes les étapes du processus de retour et adaptés à chaque pays.

### **10.8 Autres propositions pour lutter contre l'immigration clandestine**

D'autres organisations extérieures à la Commission ont lutté activement contre la contrebande d'êtres humains. En mai 2000, le HCR a publié ses « Recommandations concernant les droits de l'homme et le trafic de main d'œuvre » dans le cadre d'un rapport au Conseil économique et social des Nations Unies. En novembre 2000, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté un « Nouveau protocole pour la prévention, la suppression et la répression du trafic d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants ». Ce Protocole répondait au mécontentement général devant les insuffisances du Protocole de 1949 et s'engageait à aider les victimes d'un tel trafic et à promouvoir la coopération entre les Etats afin de mener à bien les objectifs visant à le combattre. Au chapitre 3 de sa « Déclaration de Bucarest » l'Assemblée parlementaire de l'OSCE insistait sur une nouvelle résolution qui irait jusqu'à faire de ce trafic un crime tout en garantissant l'immunité de poursuites pour les victimes.

### **10.9 Gestion des migrations : résumé**

Cette brève description des différentes stratégies de gestion des migrations proposées appelle certaines généralisations.

Tout d'abord, l'enjeu consiste aujourd'hui à gérer les migrations et non à les endiguer. Les Etats et les organisations internationales reconnaissent qu'il n'est pas possible d'endiguer les migrations internationales, en ce sens que les pays ne peuvent ouvrir et fermer le robinet de ces flux aux frontières. Ils n'ont d'ailleurs jamais pu le faire.

Deuxièmement, on admet généralement que les migrations sont un phénomène positif et que la gestion des migrations doit avant tout veiller à ce que ces mouvements se traduisent par un bilan positif sur toute la ligne.

Troisièmement, les stratégies de gestion des migrations réclament une approche globale de l'ensemble du phénomène traitant des mouvements réguliers comme des mouvements clandestins. La recherche de solutions pour un aspect du problème entraîne invariablement des conséquences involontaires ailleurs, ce que l'on observe fréquemment dans le recours à des échappatoires qui permettent de détourner les flux migratoires d'une filière à une autre.

Enfin, les pays ne peuvent plus se permettre d'agir isolément. La coopération est vitale, à la fois avec les voisins européens et les pays plus éloignés. Il s'ensuit un mouvement vers une plus grande standardisation de la politique migratoire dans l'Union européenne. La dynamique est telle que même les Etats ne faisant pas partie de l'UE se voient aujourd'hui contraints d'harmoniser leurs politiques pour s'inscrire dans un modèle unique.

## Bibliographie

Apap, J. et al., 2000, Rapport de synthèse sur la comparaison des régularisations d'étrangers illégaux dans l'Union européenne. 23-82 in De Bruycker, P., (ed.), De Bruycker, P., (Ed.) *Regularisations of Illegal Immigrants in the European Union*, Brussels, Bruylant.

Baldassarini, A., 2001, Non Regular Foreign Input of Labour in the New National Accounts Estimates. OECD Meeting of National Accounts Experts, Paris. STD/NA (2001) 30.

Biffl, G., 2004. *International Migration and Austria*, rapport des correspondants autrichiens du SOPEMI à l'OCDE, Paris, OCDE.

Böcker, A. and Havinga, T., 1997. Böcker, A. et Havinga, T., 1997. *Asylum Migration to the European Union: Patterns of Origin and Destination*, Luxembourg, Commission européenne.

Ceccagno, 2003. 'New Chinese Migrants in Italy' in *International Migration*, 41(3) 2003, 187-214.

Coleman, D. A., 2000. Who's Afraid of Low Support Ratios? A UK Response to the UN Population Division's Report on Replacement Migration. 15-1 – 15-51 in *UN Expert Group Meeting on Policy Responses to Population Ageing and Population Decline*. New York, ONU.

Coleman, D. et Rowthorn, R., 2004. 'The economic effect of immigration into the United Kingdom', *Population and Development Review*, 30 n° 4, pp. 579-624.

Dietz, B. et Kaczmarczyk, P., 2004. 'On the demand side of international labour mobility: the structure of the German labour market as a causal factor of Polish seasonal migration' in *International migration in Europe: new trends, new methods of analysis*, actes de la 2<sup>e</sup> Conférence du Groupe de travail de l'EAPS sur les migrations internationales en Europe, Rome, Italie, 25-27 novembre 2004.

Garson J-P., Redor, D. et Lemaitre, G., 2004. *Counting Immigrants and Expatriates in OECD Countries: a New Perspective*. OCDE, Paris.

Dustmann, C. 2003. *The Impact of EU Enlargement on Migration Flows*. Home Office Online Report, 25/03. Londres, Home Office.

Erder, S. et Kaska, S. 2003. *Irregular Migration and Trafficking in Women: the Case of Turkey*, Genève : OIM.

Commission européenne, 2000. *Une politique communautaire en matière d'immigration*, Bruxelles.

Commission européenne, 2000. *Une politique communautaire en matière d'asile*, Bruxelles.

Commission européenne, 2001. *Une politique communautaire en matière d'immigration clandestine*, Bruxelles.

Commission européenne, 2002. *Une politique communautaire en matière de retour forcé en cas de résidence illégale*, Bruxelles.

Commission européenne, 2003. *Communication sur l'immigration, l'intégration et l'emploi*, Bruxelles.

Commission européenne, 2003. *Communication de la Commission sur la politique commune d'asile et l'agenda pour la protection (Deuxième rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la communication COM(2000) 755 final du 22 novembre 2000)*, Bruxelles.

Commission européenne, 2003. *Communication sur le développement d'une politique commune en matière d'immigration clandestine, de trafic illicite et de traite des êtres humains, de frontières extérieures et de retour des personnes en séjour irrégulier*, Bruxelles.

Commission européenne, 2003. *Communication : « Vers des régimes d'asile plus accessibles, équitables et organisés »*, Bruxelles.

Fassmann, H. et Münz, R., 2002. "EU Enlargement and Future East-West Migration" 57-84 in Laczko, F., Stacher, I., et Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*).

Feld, S., 2000, "Active population growth and immigration hypotheses in Western Europe." *European Journal of Population*, 16, 3-40.

Frejka, T. (ed.), 1996. *International Migration in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States*, Genève et New York, ONU.

Futo, P. and Tass, T., 2002, "Border Apprehension Statistics of Central and Eastern Europe. A Resource for Measuring Illegal Migration?" 85-116 in Laczko, F., Stacher, I. and Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*)

Garson J-P., Redor, D. and Lemaitre, G., 1997. 'Regional Integration and the Outlook for Temporary and Permanent Migration in Central and Eastern Europe' in Biffi, G. (ed.), *Migration Free Trade and Regional Integration in Central and Eastern Europe*, Vienne, Verlag Österreich.

Giese, K., 2003, 'New Chinese Migration to Germany: Historical Consistencies and New Patterns of Diversification within a Globalised Migration Regime' in *International Migration*, 41(3), pp.155-186.

Gilbert, A. et Koser, K., 2004. *Information dissemination to potential asylum seekers in countries of origin and/or transit*, Research findings 220, Londres, Home Office.

Gott, C. et Johnston, K., 2002. *The Migrant Population in the UK: Fiscal Effects*, RDS Occasional Paper No. 77, Home Office, Londres.

Haug, W., Compton, P. et Courbage, Y. [eds], 2002. *Les caractéristiques démographiques des populations immigrées*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Heckmann, F. et Wunderlich, T., 2000. 'Transatlantic workshop on human smuggling: a conference report', *Georgetown Immigration Law Journal*, 15, pp. 167-182.

Hughes, G., 2004. *International Migration and Ireland*, rapport du correspondant irlandais du SOPEMI à l'OCDE, Paris, OCDE.

Içduygu, A. 2003. Içduygu, A. 2003, *Irregular Migration in Turkey*, IOM Migration Research Series, n° 12, Genève, OIM.

Içduygu, A., 2004. *International Migration and Turkey*, rapport du correspondant turc du SOPEMI à l'OCDE, Paris, OCDE.

ICMPD, 2004. *2003 Year Book on illegal migration, human smuggling and trafficking in Central and Eastern Europe*, Vienne, ICMPD.

IOM and ICMPD, 2002. OIM et ICMPD, 2002. *Migration Trends in Eastern Europe and Central Asia: 2001-02 Review*, OIM, Genève.

Ivakhniouk, I. 2003. *Eastern Europe: current and future migration trends*, 4<sup>e</sup> Conférence régionale du Conseil de l'Europe, Kiev, octobre 2003. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Jandl, M., 2004. 'The estimation of illegal migration in Europe', *Studi Emigrazione*, 41, pp. 141-155.

Klinchenko, T., 2000, "Migrant Trafficking and Human Smuggling in Ukraine", 167-232 in OIM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Genève, OIM.

Kelly, L. et Regan, L., 2000, *Stopping traffic: an exploratory study of trafficking in women for sexual exploitation in the UK*. Report to the Home Office. University of North London.

Klinchenko, T., 2000. "Migrant Trafficking and Human Smuggling in Ukraine", 329-416 in IOM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Genève, OIM.

Kraler, A. et Iglicka, K., 2002. "Labour Migration in Central European Countries" 27-56 in Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*).

Laczko, F. et Gramegna, M. 2003. 'Developing Better Indicators of Human Trafficking', in *the Brown Journal of World Affairs*, Summer/Fall 2003, Volume X, Issue 1.

Laczko, F., 2002. "Introduction" 1-10 in Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*).

Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. 2002. "Trafficking in Women from Central and Eastern Europe: a review of statistical data" 151-172 in Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. (*op cit*).

Laczko, F., Stacher, I. et Klekowski von Koppenfels, A. 2002. *New Challenges for Migration Policy in Central and Eastern Europe*, La Haye, TMC Asser Press.

Mai, N. et Schwander-Sievers, S. 2003. 'Albanian migration and new transnationalisms' in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 29(6), pp. 939-948.

Michalon, B., 2004. 'Playing on ethnicity to be there and here: The three paradoxes of "ethnic migrations"' in *International migration in Europe: new trends, new methods of analysis*, actes de la 2<sup>e</sup> Conférence du Groupe de travail de l'EAPS sur les migrations internationales en Europe, Rome, Italie, 25-27 novembre 2004.

OCDE, 2001. 'Student mobility between and towards OECD countries: a comparative analysis' in OECD, *Trends in International Migration: Annual Report 2001*. OCDE, Paris, pp. 93-117.

Okolski, M. 1998. "Regional Dimension of International Migration in Central and Eastern Europe", *GENUS* 54:1-26.

Peraldi, M., 2004. 'Algerian routes: a new perspective on migrant and social mobilities' in *International migration in Europe: new trends, new methods of analysis*, actes de la 2<sup>e</sup> Conférence du Groupe de travail de l'EAPS sur les migrations internationales en Europe, Rome, Italie, 25-27 novembre 2004.

Petros, M., 2004. *The Cost of Human Smuggling and Trafficking*, London: Migration Research Unit, University College London.

Piguet, E., Losa, S., 2002, *Travailleurs de l'ombre? Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse*. Seismo: Zurich.

Pinkerton, C., McLaughlan, G. et Salt, J., 2004, *Sizing the illegally resident population in the UK*, Home Office Online Report 58/04, Londres, Home Office.

Potot, S., 2004. 'The Romanian circulatory migration: a case study' in *International migration in Europe: new trends, new methods of analysis*, actes de la 2<sup>e</sup> Conférence du Groupe de travail de l'EAPS sur les migrations internationales en Europe, Rome, Italie, 25-27 novembre 2004.

Poulain, M. 1998. "Belgium" in Delauney, D. et Tapinos, G. *La mesure de la migration clandestine en Europe*, Population and Social Conditions Working Paper 3/1998/E/n° 7, Luxembourg : Eurostat.

Punch, A. et Pearce, D., 2000. *Europe's Population and Labour Market Beyond 2000*. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Salt, J. et Hogarth, J., 2000. Migrant trafficking and human smuggling in Europe: a review of the evidence. 13-163 in IOM, *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*. Genève, OIM.

Salt, J., Singleton A. et Hogarth, J. 1994. *Europe's international migrants: data sources, patterns and trends*. HMSO, London.

Snel, E., de Boom, J. et Engbersen, G., 2004. *International Migration and the Netherlands*, rapport du correspondant néerlandais du SOPEMI à l'OCDE ; Paris, OCDE.

Nations Unies, Division de la Population, 2000. *Replacement Migration. Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?* New York, ONU.

Van der Leun, J.P., Engbersen, G., van der Heijden, P., 1998, *Illegaliteit en criminaliteit. Schattingen, aanhoudingen en uitzettingen* Rotterdam: Erasmus University.

Wallace, C. 1999. *Economic Hardship, Migration and Survival Strategies in East-Central Europe*, Vienna: HIS.

Widgren, J., 1994, *Multilateral co-operation to combat trafficking in migrants and the role of international organisations*. 11<sup>e</sup> séminaire de l'OIM sur les migrations, octobre. Genève.